

#### **PALAESTRA**

Dans la mythologie, Palaestra personnifia la lutte et fut aimée d'Hermès. Elle symbolise les deux objectifs de notre association : lutter pour la reconnaissance et le développement de la science politique, diffuser largement l'information la concernant.

#### **SOMMAIRE**

- Edito: Pour(quoi) l'AECSP?
- Les « nouvelles et nouveaux venu-e-s » de 2009
- Rien ne va plus au CNU Interviews de Frédéric Lebaron et de Gilles Bastin
- L'agrégation de science politique estelle encore de notre temps ? Rapport du concours d'agrégation 2008-2009 Interview de Daniel Gaxie, président du jury d'agrégation 2008-2009
- Les agrégé-e-s de 2009
- Les promus à la voie longue
- La fin de la science politique au lycée. Interview de Sylvain David, président de l'APSES
- Patrick Buisson contre Alain Garrigou ou la science politique une nouvelle fois assignée

### Pour(quoi) l'AECSP ?

L'AECSP, association des enseignants et chercheurs en science politique, a été créée en 1994 par des politistes soucieux de promouvoir notre discipline et de défendre ses professionnels. Elle a été rapidement adoptée par de nombreux politistes, elle a accueilli de nombreux membres, elle a entraîné l'adhésion fidèle et indéfectible de certains d'entre nous. L'AECSP, et son bulletin Palaestra, font partie du décor maintenant.

L'association a pour objectif de défendre les intérêts de notre discipline, de la promouvoir dans les différentes institutions dans lesquelles elle peut exister, mais aussi de faciliter les liens, les échanges et les débats entre tous les politistes. On peut y ajouter une autre fonction, plus que jamais d'actualité, défendre les collègues de science politique que les administrations, les universités mais aussi tel responsable politique ou tel groupe d'acteurs engagés dans le combat contre la production scientifique menacent et accusent.

Le nouveau bureau qui a été élu en septembre dernier entend faire de l'AECSP une association active et véritablement habitée pour tous ceux qui se considèrent politistes en vertu de différents signes d'appartenance à la communauté : le titulaire d'une thèse de science politique, quelle que soit la profession qui est la sienne aujourd'hui, le ou la détenteur(rice) d'un poste de science politique à l'université ou dans un laboratoire de recherche ou bien encore tout chercheur qui considère que depuis un certain nombre d'années il fait œuvre de science politique, sont potentiellement membres de 1'AECSP.

Nous sommes bien conscients que la question de l'existence même de l'AECSP se pose : cette association est-elle vraiment nécessaire à la science politique ? Ce débat

n'est pas futile. Il est posé depuis plusieurs années, il se pose encore. Nombreux sont nos collègues qui pensent en effet que la présence d'une troisième association, à côté de l'AFSP et de l'ANCMSP, ne peut que diviser nos forces collectives d'un tiers supplémentaire et dès lors nous disperser. Nous ne le pensons pas. Les trois associations existantes ont en effet leurs raisons différentes d'être heureusement, nous nous retrouvons sur les thématiques les plus importantes, c'est notre complémentarité qui fera notre force. Chacune a un rôle à tenir. L'AFSP, avec constance et savoir-faire, fait rayonner scientifiquement notre discipline. L'ANCMSP se bat pour qu'une thèse en science politique devienne un choix professionnel digne de ce nom, tout en nous rappelant à l'ordre quand nous nous comportons en insiders. L'AECSP peut et doit prendre en charge la défense corporatiste de la science politique, accroître la sociabilité entre politistes et favoriser les échanges d'informations de tous ordres. L'AECSP, en d'autres termes, a pour mission de militer! En faisant front commun, nous pouvons être plus forts et visibles auprès des ministères, administrations de recherche et des présidences d'université pour convaincre que la science politique mérite une place qu'elle plus grande ne l'a l'enseignement et la recherche.

Nous n'avons pas fait assez pour amplifier l'esprit de groupe et de corps de la science politique. Il y a encore à faire pour que nos collègues puissent s'appuyer sur une organisation capable de les soutenir dans l'exercice quotidien de leur métier d'enseignants et/ou de chercheurs et sur une organisation soucieuse de débattre de nos manières d'enseigner et de professionnaliser les étudiants avec la science politique.

Les obstacles pour atteindre ces objectifs ne manquent pas. Ceux qui travaillent sur l'action collective et l'engagement les

connaissent bien. Il nous faudra d'abord susciter l'adhésion. Certes. nous sommes pas chers! Mais force est d'admettre que remplir un formulaire et le retourner, faire un chèque – de 20 ou de 30 € - et le renvoyer au trésorier ne va pas de soi. Les coûts que ces petits gestes provoquent donnent presque raison aux utilitaristes! Puisqu'il en est ainsi, puisque en général l'offre a le don de créer sa demande, nous comptons offrir d'avantage à nos adhérents. Un site est sur le point d'être mis en ligne avec des articles de fond, des réactions plus ou moins à chaud, des interviews, des dessins humoristiques, informations statutaires pédagogiques sur la science politique mais aussi sur les autres disciplines avec lesquelles nous sommes en relation. Il est également prévu de répertorier l'ensemble des politistes en poste dans les universités, laboratoires, départements et instituts dans lesquels s'enseigne et se produit la science politique. Autre « avantage » que nous aimerions apporter à nos adhérents : des rendez-vous où il serait question de débattre de notre discipline, de sa place dans les laboratoires et les universités, dans les médias et dans l'espace public plus généralement. Car quand on y réfléchit, rares sont les moments au cours desquels on se rassemble pour, par exemple, se demander comment on fait un manuel de science politique, comment on assure un cours en L1 ou de quelle façon on anime un M2 recherche ou « pro » de science politique, comment on peut modifier des maquettes et trouver des financements. Il nous faut peser davantage l'université, les IEP et les laboratoires. Il nous faut être plus vifs et agaçants dans les médias et vis-à-vis du ministère. Pourquoi, élections régionales alors que les approchent, ne pourrait-on pas interpeller responsables politiques l'importance et la place qu'ils nous accordent? Naïf, dira-t-on. Peut-être. A ceci près que, pour ne prendre qu'un seul exemple, au lycée l'option de science politique a été purement et simplement

retirée des programmes de 1ère ES. Nous avons appelé à manifester avec les enseignants de Sciences économiques et sociales, avons rédigé nous communiqués pour dire notre indignation et notre solidarité. Nous avons apporté notre soutien à l'APSES, association des professeurs de sciences économiques et sociales. Mais cela a été insuffisant. Nous aurions dû faire un plus important travail de lobbying, nous aurions dû, à l'instar de nos collègues historiens après l'annonce de la suppression de l'histoire géographie en terminale S, faire pression tous ensemble et remuer ciel et terre jusqu'à nous adresser à nos autorités de tutelle. Les pétitions sont nécessaires, sans doute, mais absolument pas suffisantes. Être en poste, prendre des responsabilités dans nos établissements, chercher et rendre compte de hypothèses semble, de toute évidence, contrarier nos capacités mobilisatrices, ne serait-ce que par le temps et l'énergie que cela requiert. Mais le temps qui manque est aussi celui qu'on ne veut pas accorder à une cause. Nous pensons en tout cas que tous ces efforts faits pour être de bons enseignants et chercheurs ne sont pas contraires à cet objectif de réflexion sur discipline et de propositions concrètes que nous pouvons élaborer et porter.

Nous n'avons pas d'autre choix que de militer et de défendre notre discipline avec plus d'enthousiasme et de ruse. L' « affaire Garrigou » est là pour nous rappeler que nous devons être vigilants, que nous devons savoir riposter immédiatement, et que les temps qui sont les nôtres ne sont pas des plus cléments et des plus propices au développement des sciences sociales et politique. N'oublions pas que trop de nos collègues docteurs sont sans poste ou sont condamnés au système indigne de la vacation dont nous sommes les mauvais employeurs malgré nous. Trop souvent nous envoyons sur le site de l'ANCMSP des propositions de vacation sans vraiment s'indigner de le faire et, pire encore, en

précisant que les frais de transport ne seront pas pris en charge! Ne nous leurrons pas. La science politique n'a pas toujours bonne presse dans certains UFR ou facultés de droit et la Fondation nationale des sciences politiques pense encore que la science politique n'existe qu'à Sciences Po Paris!

Pour que l'AECSP soit une organisation de représentation, de promotion mobilisation de notre discipline, venez nous rejoindre. Comme adhérents d'abord. Comme adhérent qui rappelle à ses collègues qu'ils doivent eux aussi adhérer de manière à ce que la force du nombre soit avec nous. Comme observateurs ensuite, pour informer de la place de la science politique dans les différentes maquettes de diplômes, pour renseigner sur les conséquences locales des réformes nationales, pour veiller aux bonnes pratiques en matière de suivi des étudiants, des doctorants et bien sûr des recrutements des collègues. Comme enseignants et comme chercheurs, enfin, en prenant part aux discussions sur différentes questions aussi bien l'entrée concernant l'avancement dans la carrière que la conciliation des différentes tâches de notre métier. L'échange d'expériences et des points de vue doit permettre d'élaborer des positions claires que nous pourrons promouvoir avec d'autant plus d'efficacité que notre expertise s'appuiera sur des réflexions collectives et des expériences concrètes. Ceci dit, nous vous souhaitons une heureuse année 2010, une année offensive et joyeuse.

Le bureau

# Les « nouvelles et nouveaux » venu-e-s en science politique

L'une des « nouvelles venues » de la discipline nous a fait très justement remarquer que le titre de cette rubrique était sinon scandaleux, du moins des plus impropres. Nous lui donnons entièrement raison. Et nous lui promettons de trouver meilleur titre la prochaine fois.

En effet, les chercheuses et chercheurs dont il est question dans cette rubrique de présentation des promu-e-s de l'année 2009 sont généralement dans la discipline depuis longtemps. Ce qui veut dire qu'en faisant cette recension, nous pensons bien évidemment à tous ceux qui attendent leur tour!

Nous adressons toutes nos félicitations aux « nouvelles » et « nouveaux » de l'année pour avoir obtenu, non sans mal, un poste de science politique. Voici les notices biographiques qu'ils ont bien voulu nous adresser.

### Myriam AÏT-AOUDIA



Myriam Aït-Aoudia est maître de conférences en science politique à l'Institut d'études politiques de

Bordeaux, rattachée au SPIRIT (UMR 5116). Après des études de droit et de science politique à l'Université Paris I, elle a soutenu, sous la direction de Bastien François, une thèse en décembre 2008 intitulée : "L'apprentissage de la compétition pluripartisane en Algérie (1988-1992). Sociologie d'un changement de régime".

Ses recherches portent sur les partis politiques, les relations entre islam et politique, les processus de politisation, la fabrication constitutionnelle et les mobilisations.

Elle anime depuis 2007 un séminaire à l'EHESS avec Jean-Gabriel Contamin, Mounia Bennani-Chraïbi et Jean-Noël Ferrié sur la politisation (polcomp.free.fr), dans une perspective comparative et pluridisciplinaire. Elle a participé à plusieurs projets collectifs sur les partis politiques et les changements de régime (2006), sur les méthodes d'enquêtes dans les partis politiques (2008). Elle est actuellement engagée dans une ANR (Elidroit) sur la "formation au droit des élites dirigeantes françaises depuis 1958". Dans ce cadre. son travail spécifiquement sur l'évolution sociohistorique des cursus de droit à l'Université en France, sur la concurrence entre Grandes écoles et Universités dans la formation des élites iuridiques et sur la formation des magistrats à l'ENM.

#### **Pierre-Yves BAUDOT**



Pierre-Yves Baudot (né en 1976) est maître de conférences en science politique à l'Université Paris-XIII, chercheur

rattaché au CERAL (Centre de Recherche sur l'Action Locale) et associé au Laboratoire TRIANGLE (UMR 5206, Université de Lyon-CNRS). Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, il a soutenu une thèse de doctorat en science politique à l'Université Paris-I en 2005, intitulé « Evénement et Institution. Les funérailles des Présidents de la République en France (1877-1996) ». Comme moniteur, ATER et vacataire, il a enseigné à l'Université de Reims, de la Rochelle, de Lyon-II, de Paris-8 et de Paris-13. Il assure des enseignements d'introduction à la science politique, en sociologie de l'action publique, politiques

sociales et en philosophie politique. Dans perspective socio-historique, recherches doctorales ont porté sur les mises en scènes du pouvoir républicain en France, de la IIIe à la Ve République. Ses recherches ont ensuite porté sur les politiques de modernisation de l'Etat à travers l'analyse de l'introduction de l'instrument informatique en France, dans la seconde moitié du XXe siècle. Dans ce cadre, il s'est particulièrement intéressé aux dispositifs de circulation de savoirs, à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales. Parallèlement à ces recherches. il développe actuellement un projet portant sur les politiques du handicap en France. Il a publié plusieurs articles en français et en anglais, dans des ouvrages collectifs et dans plusieurs revues à comité de lecture.

#### Laurent BONNEFOY



Laurent Bonnefoy, né en 1980, est chercheur associé à l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM/Université de Provence) ainsi qu'au

Centre français d'archéologie et de sciences sociales de Sanaa (USR 3141/Yémen). Arabisant, diplômé l'Institut d'études politiques de Paris en 2001, il y a soutenu son doctorat de science politique sous la direction de Bertrand Badie en octobre 2007.

Fruit d'une longue enquête de terrain, son travail de thèse portait sur les relations religieuses transnationales contemporaines entre le Yémen et l'Arabie Saoudite. Cette recherche s'intéressait en particulier au développement et à l'adaptation du mouvement salafi dans un contexte yéménite où il est largement perçu comme exogène. Entre novembre 2007 et juin 2009, post-doc dans le cadre d'un projet ANR dirigé par François Burgat, il a poursuivi son travail de terrain dans la péninsule Arabique en se penchant

notamment sur les «coulisses» de la violence politique dans le champ islamiste ainsi que sur les trajectoires militantes. Il a publié différentes contributions en français. anglais et arabe dans des ouvrages collectifs et revues académiques (particulièrement Politiques, Raisons Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée. Chroniques véménites, Transcontinentales, Middle East Review of International Affairs) sur le courant salafi, les identités religieuses et le système politique yéménite. Il travaille actuellement à la publication en anglais de sa thèse de doctorat chez Hurst et Columbia University Press.

Ancien chercheur-consultant pour l'International Crisis Group, il a par ailleurs enseigné au Yemen College for Middle Eastern Studies (2008) et à l'université de Tours (2009).

#### **Laurie BOUSSAGUET**



Laurie Boussaguet est docteure en science politique de l'IEP de Paris depuis novembre 2007, chercheure associée au Centre d'études européennes de Sciences Po depuis

septembre 2008 et maître de conférences en science politique à l'Université de Versailles-Saint-Ouentin-en-Yvelines septembre 2009. Ses travaux depuis s'articulent autour de quatre thèmes : Sa portait tout d'abord comparaison de la mise à l'agenda de la pédophilie en Europe (La pédophilie, problème public. France, Belgique, Angleterre, prix Dalloz 2008). Cette comparative s'inscrit dimension ailleurs dans l'analyse des politiques publiques, spécialité dans laquelle elle a co-dirigé le Dictionnaire des politiques publiques (Presses de Sciences Po. 2004 – réédité en 2006). Ses travaux ont en outre

cherché à décloisonner l'étude des policies et de la politics : elle a par exemple mené une recherche en sociologie politique, sur l'organisation d'une action collective et la construction de son sens (La Marche Blanche: des parents face à l'Etat belge, L'Harmattan, 2004); elle vient également de co-diriger un numéro spécial de la RFSP sur « Le genre à la frontière entre policy et politics » paru en avril 2009, dans lequel elle signe un article sur «Les d'agenda. militantes 'faiseuses' Les féministes et l'émergence des abus sexuels sur mineurs en Europe ». Depuis sa recherche doctorale, outre ses travaux sur la gouvernance européenne, elle développe une grande piste de recherche relative aux prises de paroles profanes et à leur influence sur la fabrique de l'action publique aujourd'hui. Enfin, enseignante depuis 2002 au sein de nombreux établissements (UVSQ, Sciences Po Paris, IEP de Lille, programme français de l'Université de Stanford), elle a acquis une vaste expérience dans l'enseignement de nombreuses sous-disciplines de la science politique.

#### Mathilde DARLEY



Mathilde Darley est chargée de recherche au CNRS / CESDIP. Elle a soutenu en 2008 à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris une thèse portant sur « Frontière, asile et

détention des étrangers. Le contrôle étatique de l'immigration et son contournement en Autriche et en République tchèque ». Elle a bénéficié entre 2004 et 2007 d'une bourse d'aide à la recherche du Centre français de recherche en sciences sociales de Prague avant d'être rattachée à partir de 2008 au Centre Marc Bloch (franco-allemand) de Berlin en tant poursuit post-doctorante. Elle actuellement recherches ses l'enfermement des étrangers et travaille par

ailleurs sur les sexualités prostitutionnelles et leur régulation, et en particulier sur la prostitution aux frontières tchécoallemande et tchéco-autrichienne. Les résultats de ses travaux de recherche ont fait l'objet de publications dans différentes revues de sciences sociales (notamment la Revue française de sociologie, Critique internationale, Cultures et Conflits) ainsi que sous la forme de chapitres dans des ouvrages collectifs. Mathilde Darlev est membre par ailleurs du Conseil scientifique et d'orientation de la revue Champ pénal / Penal Field.

### **Stéphanie DECHEZELLES**



Stéphanie Dechezelles est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, allocataire de recherche au CERVL-SPIRIT (UMR CNRS 5116), Stéphanie Dechezelles est depuis

septembre 2009 maître de conférences en science politique à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, membre du CHERPA (Sciences Po Aix) et chercheure associée à SPIRIT (Sciences Po Bordeaux). Elle enseigne notamment la sociologie politique, la sociologie de la vie politique française, la méthodologie de l'enquête en sciences sociales et les théories de l'intégration européenne.

Elle a soutenu à Sciences Po Bordeaux en décembre 2006 une thèse de doctorat intitulée « Comment peut-on être militant ? Sociologie des cultures politiques et des (dés)engagements. Les jeunes militants d'Alleanza Nazionale, Lega Nord et Forza Italia face au pouvoir » (dir. D-L Seiler). Elle a enseigné en tant qu'ATER puis en tant que vacataire à l'IEP de Bordeaux, ainsi qu'au département de Droit de l'Université de Perpignan. Elle a été chercheure post-doctorante en 2008 et 2009 au Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Emploi et les Qualifications. Ses

travaux de recherche s'inscrivent dans la démarche comparatiste et portent sur l'engagement et le militantisme au sein des partis politiques, en particulier dans leur articulation avec la pratique du pouvoir et sur les transformations que cette dernière implique. Elle s'appuie notamment sur la notion de « cultures militantes » pour compte des phénomènes socialisation, d'appropriation et de « jeu » avec les règles construites et imposées par une institution partisane chez les militants. en particulier les jeunes. Les résultats de ce d'enquête travail doctoral l'engagement des jeunes militants dans les partis politiques de « droite » d'« extrême droite » en Italie ont fait multiples l'objet de présentations d'études (colloques, iournées séminaires), ainsi que de différentes publications, en français et en anglais, parues ou à paraître, dans des revues à comité de lecture ou dans des ouvrages (http://www.iep.univcollectifs cezanne.fr/media/Dechezelles-CV-

2009.pdf). Elle compte poursuivre ses recherches sur les ressorts de l'engagement dans les partis de « droite » à partir d'une comparaison entre l'Italie (Forza Italia) et la France (UMP). En parallèle, elle démarre un projet de recherche sur les mobilisations profanes et institutionnelles autour de l'implantation d'équipements liés problématiques collectifs aux environnementales en Europe. Elle a par ailleurs co-dirigé plusieurs numéros de revue en français et en anglais (Revue française de science politique, avec Lucie Bargel, Perspectives on European Politics and Society, avec Laure Neumayer et Michel Perottino), ainsi qu'un ouvrage (Passer à l'action. Les mobilisations émergentes, Paris, L'Harmattan, 2007, avec Stéphane Cadiou et Antoine Roger). membre été de 1'ANR « Europopulisme. Contestations partisanes du processus d'européanisation », pilotée par Antoine Roger, de 2005 à 2008, ainsi que du groupe de recherche « Enquêter dans les partis», en partenariat avec le

GEOPP et le MOD (AFSP), depuis 2007. Elle fait partie du comité de rédaction de la *Revue Internationale de Politique Comparée*. Elle a été élue présidente de l'ANCMSP en 2008-2009.

#### **Alexandre DEZE**



Alexandre Dézé est maître de conférences en science politique à l'Université Montpellier 1 et chercheur au Centre d'études politiques de l'Europe latine (CEPEL,

UMR 5112) depuis le 1er septembre 2009. Docteur en science politique de l'Institut d'Études Politiques de Paris (2008), il est également titulaire d'un DEA d'Histoire du vingtième siècle et d'un DEA d'Études politiques de l'IEP de Paris. Il a été chargé de conférence à l'IEP de Paris (1999-2009), attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université de Tours (2001-2003)visiting fellow et l'Université de Princeton (2003-2004). Ses recherches actuelles portent principalement sur la sociologie des partis politiques (genèse et processus de fabrication partisane, partis d'extrême droite en Europe) et sur la communication politique (sémiologie des discours politiques, iconographie politique, usages et pratiques de la démocratie électronique). Il est l'auteur entre autres de : *Lutter par l'image* (à paraître aux Presses de Sciences Po, 2010); Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales. Le modèle du parti-cartel en question (Presses de Sciences Po, 2008, en codirection avec Yohann Aucante); Parler pour gagner. Sémiologie des discours de la campagne présidentielle de 2007 (Presses de Sciences Po, 2007, avec Denis Bertrand et Jean-Louis Missika). Il a par ailleurs lancé et codirige depuis 2007 (avec Yohann Aucante) la collection « Ouvertures politiques » aux éditions De Boeck.

Membre du GEOPP (Groupe sur l'Étude des Organisations et Partis Politiques, AFSP) et du Réseau de recherche Démocratie électronique (DEL), il participe également aux activités du Standing Group on Extremism an Democracy (ECPR).

#### Renaud EPSTEIN



Renaud Epstein est maître de conférences en science politique à l'Université de Nantes depuis le 1er septembre 2009, chercheur associé à l'Institut des

Sciences sociales du Politique (ISP, UMR CNRS 7220 ) et enseignant dans le Master Stratégies Territoriales et Urbaines de l'IEP de Paris. Docteur en sociologie de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan (2008), il est également titulaire d'un DEA de Sociologie de l'IEP de Paris et diplômé de l'Ecole Supérieur de Commerce de Paris. Ses recherches actuelles portent principalement sur les politiques urbaines (politique de la ville, rénovation urbaine, politique du logement), sur la réforme de l'Etat et sur le gouvernement multiniveaux. Il est l'auteur entre autres de : « L'éphémère retour des villes à l'épreuve des L'autonomie locale recompositions de l'Etat » (Esprit, février 2008); «Gouverner à distance. Quand l'Etat se retire des territoires » (Esprit, novembre 2005); « Les politiques territoriales post-contractuelles : le cas de la rénovation urbaine » (Politiques et Management Public, 23, 3, 2005). Il est par ailleurs membre du comité de rédaction de la revue Mouvements, dont il a coordonné les numéro 42 (« La New droite. Une révolution conservatrice ? » collaboration avec Michel Kokoreff, Jade Lindgard et Pierre Tevanian) et 52 (« Techno. Des corps et des machines » en collaboration avec Jean-Paul Gaudillère, Irène Jami, Patricia Osganian et François Ribac )

#### Stéphane LATTE



Stéphane Latté (né en 1978) est maître de conférences en science politique à l'Université de Haute-Alsace et chercheur au Groupe de sociologie

politique européenne de l'Université de Strasbourg. Formé au département de science politique de l'Université Paris-1, où il a enseigné comme moniteur (2001-2004) puis comme ATER (2004-2006), il a soutenu à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, en novembre 2008, une thèse de doctorat intitulée Les « victimes ». La formation d'une catégorie sociale improbable et ses usages dans l'action collective (Prix AFSP/Mattéi Dogan 2009). Préparée sous la direction de Michel Offerlé au sein du Laboratoire de sciences sociales de l'Ecole normale supérieure. cette recherche se situe au carrefour de la sociologie des catégories d'intervention publique, de la sociologie des disciplines et de la sociologie des mobilisations. Elle consiste en une étude de la genèse politique, académique et administrative du label de « victime » et en une enquête ethnographique consacrée mobilisations qui font de l'expérience de l'événement dramatique le support de leur identité publique, sur le terrain des industriels accidents (et particulièrement de l'explosion de l'usine AZF). Ses travaux portent ainsi sur la conversion d'instruments d'expression du malheur réputés individuels ou « infrapolitiques » en modes d'action collective : le recours aux pratiques thérapeutiques, à plainte judiciaire, au témoignage médiatique en nom propre, aux commémorations et aux marches silencieuses.

Parallèlement à cette recherche, Stéphane Latté a également contribué à plusieurs enquêtes collectives dans les domaines de la sociologie de la santé mentale et de la sociologie du genre (ACI *L'invention de l'élue*). Il est notamment l'auteur de publications sur les usages du diagnostic de « traumatisme psychique » dans l'espace des mouvements sociaux (*Politix*, 2006), sur les logiques du recrutement politique local (*Politix*, 2003) et sur la construction des identités genrées dans la compétition électorale municipale (*Sociétés et représentations*, 2007).

#### **Delphine PLACIDI**



Delphine Placidi (née en 1980) a été nommée en septembre 2009 maîtresse de conférences en science politique à l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse et a rejoint le Laboratoire des Sciences Sociales du

Politique (LaSSP, EA 4715). Diplômée de l'Université de Birmingham Master of Arts in Russian and East European Studies) et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (diplôme de science politique, DEA de l'IEP en Relations internationales), elle y a soutenu en décembre 2008 une thèse de doctorat en politique intitulée science «Le multilatéralisme onusien dans 1es politiques extérieures française et russe depuis 1945. Ressources et contraintes de la coopération internationale », sous la direction de Guillaume Devin. Elle a dispensé des enseignements de sociologie des relations internationales et de politique mondiale à l'IEP de Paris (en tant qu'allocataire-moniteur), à l'Université Lille 2 (en tant qu'ATER) et à l'Université Lyon 2 (en tant que vacataire). Ses travaux extérieure portent sur la politique (notamment française et russe) et les organisations internationales (en particulier l'ONU), et plus particulièrement sur la diplomatie multilatérale, les négociations internationales, l'histoire des idées politiques (ex: le pacifisme) et le traitement médiatique réservé à l'ONU.

Elle coédite annuellement depuis 2006 un *Atlas de la mondialisation* avec trois collègues géographe, cartographe et politiste (édité aux Presses de Sciences Po), et a publié plusieurs chapitres d'ouvrages, en France et à l'étranger. Elle est membre de la Section d'études internationales (SEI) de l'AFSP.

Contact : <u>delphine.placidi@sciencespo-</u>toulouse.fr

#### Carole SIGMAN



Carole Sigman (née en 1968) est chargée de recherche à l'Institut des sciences sociales du politique (UMR 7220 CNRS-Université Paris X

Nanterre-ENS Cachan). Elle a soutenu une thèse de science politique en 2007 a l'Université Paris I. intitulée mutations de l'espace politiques en Russie pendant la perestroika (1986-1991). Les clubs politiques « informels » de Moscou et leurs dirigeants", sous la direction de Michel Dobry. Ses travaux ont donné lieu a des publications dans la Revue française de science politique et Politix, ainsi que dans un recueil de l'Académie du service public de Russie. Un ouvrage issu de sa thèse est paru en 2009 sous le titre : Les clubs politiques et la perestroika Russie: subversion sans dissidence, Karthala, Recherches internationales. Elle a enseigne à l'IEP de Lille et travaille plusieurs années dans des projets d'assistance technique l'Union de européenne en Russie, notamment sur la réforme du système éducatif. Elle participe depuis 2002 au projet de recherche international Foreduc sur les transformations des systèmes d'enseignement. Ses recherches actuelles portent sur l'enseignement supérieur en Russie et sur la question plus générale de la reforme de l'Etat dans ce pays, de l'introduction de la "nouvelle gestion

publique" et des nouvelles modalités d'intervention de l'Etat dans les services publics.

### Rien ne va plus au CNU!

#### Charité bien ordonnée (par Arto Querez)



On n'est jamais mieux servi que par soimême. Telle pourrait devenir la maxime des quelques professeurs de sociologie qui ont défrayé la chronique pourtant habituellement très calme de la vie des sections du Conseil national des Universités (CNU). Petit retour en arrière pour comprendre de quoi il retourne.

La crise a démarré en juin 2009, lorsque les résultats des diverses promotions décidées par le CNU ont été rendues publiques: au sein du collège des professeurs, les trois promotions à la classe exceptionnelle ont été attribuées.... à trois professeurs membres de la section (Patrick Tacussel. Gilles Ferréol et Michel Maffesoli pour le plus haut grade!). Parmi les autres professeurs promus, on trouve encore deux autres membres de ladite commission qui les a récompensés (Joëlle Deniot et Roland Pfefferkorn). Dès lors, les listes Internet bruissent de ce que certain-e-s considèrent comme un scandale révélateur d'une institution dysfonctionne, tandis que d'autres y voient simplement la continuation de pratiques déjà bien ancrées dans la discipline. Dans un communiqué commun, l'AFS et l'ASES dénoncent des pratiques contraires

aux règles déontologiques élémentaires et réclament la démission du président de la Section et de son vice-président.

l'intérieur de ladite commission, plusieurs membres, la plupart appartenant au collège B, se sont élevés contre ces « petits arrangements entre amis » qui discréditent la discipline et la probité de ceux qui la représentent. Après de longs débats sur les possibilités de peser en interne pour plus de transparence, ils sont alors onze<sup>1</sup> à rendre publique en septembre 2009 une lettre expliquant leur démission et demandant solennellement au ministère de procéder à la dissolution du CNU sortant. Ce coup d'éclat a provoqué plusieurs réactions en chaîne, notamment la démission de 14 autres membres de la Commission qui en comptait initialement 36. Dès lors, il n'était plus envisageable commission continue à fonctionner avec seulement un tiers de ses membres. La réunion convoquée par l'Association française de sociologie le 16 octobre 2009 a permis de faire connaître les positions des différents protagonistes et d'élargir la mobilisation, notamment par le lancement d'une pétition appelant le ministère à renouveler intégralement la commission (http://5261.lapetition.be/). Une grande incertitude pèse encore aujourd'hui sur l'issue de la crise ouverte depuis bientôt un an au sein du CNU de sociologie mais

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Gilles Bastin, Maître de conférences à l'IEP de Grenoble, nommé. Philippe Bataille, Directeur d'études à l'EHESS, élu QSF. Marie Charvet, Maître de conférences à l'Université de Nantes, élue Snesup. Jérôme Deauvieau, Maître de conférences à l'UVSQ, élu Snesup, vice-président B. Stéphane Dufoix, Maître de conférences à l'Université de Paris X, membre de l'IUF, nommé. Laure De Verdalle, Chargée de recherche au CNRS, élue Snesup. Alexandra Filhon, Maître de conférences à l'Université de Paris X, élue Snesup. Liora Israël. Maître de conférences à l'EHESS. Frédéric Lebaron, Professeur l'Université de Picardie-Jules Verne, membre de l'IUF, élu Snesup. Mathias Millet, Maître de conférences à l'Université de Poitiers, élu Snesup. Numa Murard, Professeur à l'Université à Paris 7, élu SGEN-CFDT

plusieurs enseignements peuvent déjà en être tirés.

- 1) La composition et le champ d'action du CNU constituent un enjeu crucial du point de vue des suites du mouvement d'opposition LRU. Pour la contrebalancer le pouvoir de plus en plus exorbitant des présidents d'université en matière de création de postes et de promotions, le CNU doit être une instance irréprochable, d'autant qu'à partir de 2012, le CNU aura également à sa charge la gestion de la modulation des services et des primes. Pour cela, il est indispensable d'améliorer également la légitimité représentative de chaque commission. A titre d'illustration, le CNU de sociologie n'a été élu qu'avec un taux de participation de 50 % (ce qui correspond d'ailleurs à peu près au taux des autres sections).
- 2) Les collègues siégeant au sein des instances représentatives doivent s'engager collectivement à respecter certains principes élémentaires, à savoir :
  - Etablir des règles claires avant de commencer à fonctionner et indépendamment des contingences liées à tel ou tel dossier.
  - Rendre publics les critères de décision et de fonctionnement adoptés de façon à ce que les candidats puissent connaître les exigences de la commission.
  - Ne consentir à aucune promotion bénéficiant à ceux qui siègent.
- 3) Les conditions de travail du CNU doivent être nettement améliorées de façon à ce que celles et ceux qui siègent ne soient pas submergé-e-s par les dossiers et puissent bénéficier d'une rémunération à la hauteur de la mission qu'ils accomplissent.

**Alexis Spire** 

# « Ce CNU a bafoué les règles dès le départ »

Entretien avec Gilles Bastin, maître de conférences à l'IEP de Grenoble,

membre nommé démissionnaire du CNU de sociologie.

Comment se sont déroulées les sessions du CNU en 2008 et 2009 ?

Gilles Bastin: Pour bien comprendre ce qui s'est passé cette année, il faut imaginer quel genre de travail réalise une section du CNU et dans quelles conditions. La section 19 examine un grand nombre de dossiers chaque année, que ce soit pour les qualifications demandes de promotions. Le travail qui pèse sur ses membres est donc lourd, plus lourd que dans d'autres sections. Pour ce qui me concerne, et si on laisse de côté le travail sur les promotions qui est moins lourd, j'ai dû évaluer 28 dossiers en 2007, 24 en 2008 et 33 en 2009. Accepter de siéger au CNU c'est donc avant tout passer un mois et demi de l'année sous une montagne de dossiers de jeunes docteurs, rédiger pour chacun de ces dossiers un rapport d'une page, passer quatre journées pleines en session à présenter ses rapports et discuter ceux des autres puis, une fois de retour chez soi, regarder avec frayeur tous ces dossiers en se demandant comment on va réussir à tous les renvoyer soi-même aux candidats qui en ont pourtant bien besoin pour leurs futures démarches. Il v a bien sûr des contreparties à tout cela. Elles ne sont pas financières, la prime qui rémunère ce travail est ridicule. Disons que pour ma part j'ai beaucoup apprécié la qualité des débats lors de la dernière année du CNU précédent auquel j'ai participé, ainsi que la possibilité qui nous est donnée de lire de très nombreux travaux récents sur des sujets qui nous intéressent.

Petit à petit, tout cela est devenu de plus en plus pesant. Malgré de nombreuses demandes d'amélioration, nous avons continué à siéger dans des salles inadaptées, sans un système de vote efficace, sans un secrétariat suffisant, sans compte-rendu écrit de nos réunions, etc. Evidemment le CNU ne décide pas de ses moyens de fonctionnement mais nous

n'avons jamais eu le sentiment que le bureau du CNU élu en 2008 ait pris ses questions au sérieux. Pour beaucoup d'entre nous, continuer à travailler dans ces conditions devenait absurde. Nous avions le sentiment de ne pas faire du travail de qualité.

Comment s'est déroulée la coopération entre membres de rang A et B?

**GB**: Bien évidemment les membres de rang B dont je faisais partie ne siègent pas pour évaluer les dossiers de qualification aux fonctions de Professeur ou demandes de promotion concernant les Professeurs. Il faut signaler d'ailleurs que les modalités de vote n'étaient pas les mêmes dans les deux collèges. Pour les qualifications aux fonctions de Maître de Conférences nous votions à main levée après une discussion plus ou moins longue en fonction de la qualité du dossier et de l'avis des deux rapporteurs. Pour la qualification aux fonctions de Professeur le vote avait lieu à bulletin secret. Les deux systèmes de vote ont leurs avantages et leurs inconvénients mais la différence de traitement a choqué plus d'un membre de CNU. Il est peut-être difficile d'organiser un vote à bulletins secrets pour plus de 400 dossiers à examiner mais cela n'est pas impossible ; de même on voit mal pourquoi le vote pour les Professeurs devrait se dérouler à bulletins secrets.

Pour le reste, je crois que la différence entre rang A et B n'est pas vraiment un clivage qui a marqué ce CNU dans sa pratique. En revanche, lorsqu'il s'est agi de revendiquer une amélioration de nos conditions de travail, de demander que le CNU s'exprime dans le débat sur la LRU, de contester les promotions de l'année 2009 puis d'envisager une démission, il est évident que ces revendications ont été portées par des Maîtres de Conférences plus que par des Professeurs. Il suffit de compter : sur les onze membres qui ont démissionné le 16 septembre, on ne compte que 3 rang A!

Quelles ont été les raisons du mouvement de démissions ?

**GB**: Pour tous ceux qui ont d'abord alerté le bureau en juin puis se sont résolus à la démission en septembre, il y avait depuis deux ans un énorme problème fonctionnement de la section. Ce d'abord fonctionnement manquait de transparence. Nous nous sommes par exemple battus pendant longtemps pour que ce CNU édicte et publie ses critères d'évaluation des dossiers. La dernière fois que je suis allé sur le site web, il n'y avait toujours rien de plus que des conseils du type « rédigez clairement votre CV »! A un moment où toute la communauté scientifique demande une transparence de plus en plus grande sur tout ce qui concerne les postes, c'était un peu surréaliste.

Par ailleurs, nous avons aussi demandé à plusieurs reprises que ce CNU prenne position dans le débat sur la réforme universitaire en cours. Le fait que l'AERES ait par exemple annoncé qu'elle allait évaluer le CNU ou encore le fait qu'elle ne l'ait pas associé aux premières listes de revues qu'elle a produites nous paraissait incompréhensible. Dès que nous avons essayé d'aborder ces sujets, c'est la politique de l'autruche qui a prévalu, parfois dans des conditions rocambolesques. Face au discours officiel qui consistait à rassurer la communauté en disant que le CNU pourrait continuer à jouer un rôle de rempart contre le localisme des recrutements, je crois qu'il fallait faire savoir que ce rempart était bien fragile.

En plus de tout cela, à partir de 2008 des problèmes de type déontologique ont commencé à apparaître. Dans une instance comme le CNU, il est très important que les débats puissent se dérouler sereinement et sans suspicion aucune sur les motifs des uns et des autres. Les règles formelles de fonctionnement sont là pour cela. Or ce CNU a bafoué ces règles dès le départ. Les

problèmes se sont rapidement multipliés : prises de parole sur des candidats connus, remise de rapports de 3 lignes par certain rapporteur d'ailleurs absent en session (et incidemment le mieux promu par la suite!), ce qui créait très clairement une inégalité de traitement, ambiance délétère des sessions avec de fréquentes altercations dans les couloirs. Bref, pour beaucoup d'entre nous, les conditions n'étaient plus réunies pour continuer à siéger; les déclenché autopromotions ont démission. C'était la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Comment sortir de la crise actuelle ?

**GB**: C'est évidemment une question extrêmement importante, notamment pour tous les jeunes docteurs de l'année 2009 qui attendent légitimement de savoir s'ils pourront candidater sur les postes de Maître de Conférences. Plusieurs scénarios de sortie de crise ont été évogués. Fallait-il. comme certains nous l'ont suggéré, reprendre nos démissions dès lors que le problème des autopromotions avait été exposé publiquement ? Je pense que non. Il appartient au Ministère de trouver une solution qui permette que le CNU siège à nouveau cette année et il faut redire que ce sont bien ceux qui se sont octroyés les promotions qui sont fautifs et responsables de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Dans tous les cas, il me semble que les jeunes docteurs devraient se manifester pour dire que la crise ne peut pas être résolue à leurs dépens. Je rappelle que nous avons connu une situation assez proche en 2008, puisque le CNU a alors retenu ses résultats et que l'on nous a expliqué que les qualifications n'étaient vérifiées qu'a posteriori, une fois le poste obtenu. Il y a sans doute encore des solutions à explorer.

**Propos recueillis par Alexis Spire** 

# « Rompre avec un fonctionnement clanique »

Entretien avec Frédéric Lebaron, professeur de sociologie à l'Université de Picardie Jules Verne, membre élu du CNU

Quel lien peut-on faire entre mouvement contre la LRU et la crise du CNU de socio?

Frédéric Lebaron : La crise du CNU 19 n'est pas directement liée au mouvement contre la LRU. Les membres de la section avaient même partagé des positions critiques la réforme du statut sur d'enseignant-chercheur voté et l'unanimité des présents la rétention des qualifications durant le mouvement du printemps dernier. En revanche, on peut sans conteste établir un lien indirect entre les deux. La réforme fait du CNU une instance essentielle face aux dérives potentielles de l'autonomie en matière de recrutement et de gestion des carrières, avec en particulier le rôle nouveau d'évaluation régulière des EC. Souvent en positions fragiles dans des universités où la sociologie est loin d'être une discipline dominante, les collègues attendent à juste titre beaucoup de l'échelon national que représente le CNU. Plus largement, je pense que la réforme contribue à favoriser au sein de la communauté universitaire l'expression de nouvelles exigences relatives au fonctionnement interne des sections du CNU, dont on sait depuis longtemps qu'il n'est pas exempt de tout reproche, en tout cas dans de nombreuses disciplines : une exigence de publicisation de critères d'évaluation clairs et si possibles précis, sans tomber dans l'usage mécanique de bibliométrie la voudraient imposer les « réformateurs » d'une part, la nécessité d'une déontologie irréprochable des évaluateurs, qu'ils soient élus ou nommés, d'autre part.

Ce sont ces deux exigences, insatisfaites depuis le début du mandat en 19ème, qui

ont déterminé plusieurs d'entre nous à rédiger un texte de protestation puis, après de douloureuses discussions et réflexions. démissionner des à face dysfonctionnements répétés, qui ont culminé lors de la dernière campagne de promotion PR, notamment avec les promotions à la classe exceptionnelle (toutes attribuées à des membres de la section, dont le vice-président). L'enjeu va bien au-delà de la seule question de l'autopromotion, et la crise met aussi en cause des décisions politiques nomination qui favorisé moins ont d'ailleurs des sensibilités intellectuelles. minoritaires dans la discipline, que certains réseaux d'affinités.

Quel a été le rôle des syndicats et des associations représentatives de la discipline ?

FL: Les premiers démissionnaires étaient majoritairement issus du SNESup, en particulier élus du collège B, mais le SGEN, Qualité de la science, les nommés étaient aussi représentés. Le SNESup et le SGEN ont soutenu notre démarche de façon nette après avoir pris connaissance du dossier dans toute sa complexité, ce qui a contribué à entraîner une deuxième vague de démissions. Qualité de la science française a fermement dénoncé l'usage du label Qualité de la science en 19<sup>ème</sup> section (le président, démissionnaire depuis « afin ne pas mettre en œuvre la réforme », en était issu) et dénoncé les pratiques d'autopromotion de cette section. De nombreux collègues d'autres disciplines ont manifesté leur soutien à notre initiative. L'Association française de sociologie (AFS) et l'association des sociologues de l'enseignement supérieur (ASES) ont quant à elles très vite adopté des positions de soutien actif, en allant même jusqu'à demander en juin la démission du bureau de la section. Elles ont organisé des assises en octobre, qui ont permis de débattre des enjeux de la crise, du fonctionnement du CNU, du Comité national du CNRS, des

comités de sélection et examiné collectivement les conditions pour une sortie de la crise « par le haut », comme on jours. Le dit de nos débat l'autopromotion a été replacé dans l'histoire récente du CNU et a plus largement permis de susciter mobilisation autour de la nécessité d'une évaluation satisfaisant à un minimum de critères et de garanties éthiques scientifiques.

Où en est-on et que peut-on espérer pour sortir de la crise ?

FL: Un appel a été signé en octobre par plus de 600 collègues, à l'initiative des organisations syndicales professionnelles (SGEN, SNESup, QSF, AFS, ASES), pour demander au ministère de prendre ses responsabilités et permettre à la section de fonctionner à nouveau normalement, ce qui signifie avant tout « en rupture » avec le fonctionnement antérieur, que je qualifierai simplement de « clanique ». Le ministère n'a pas souhaité dissoudre la section, ce qui aurait supposé de réécrire les décrets CNU et qui, nous aexpliqué, mettrait en l'autonomie des sections et créerait un précédent fâcheux. Il procède actuellement aux nominations en remplacement des nommés démissionnaires. avant demander aux membres restants de la section de « coopter » les remplaçants des élus lorsque leurs suivants de liste ont refusé de siéger. Une procédure qui n'est guère satisfaisante pour les démissionnaires, mais qui est celle prévue par les textes...

L'AFS a décidé de jouer un rôle très actif dans cette nouvelle étape (avec un appel à candidatures et l'élaboration d'une liste de noms proposée au ministère), cela afin de reconstituer pour deux ans une section qui fonctionne. Elle a reçu le soutien des deux principales organisations syndicales (SNESup et SGEN), qui restent cependant très prudentes et attentives, car cette procédure présente de nombreux risques.

L'ASES, quant à elle, ne participe pas à ce qu'elle estime être une « re-légitimation » des membres restants, qui sont précisément à l'origine de la crise. Nous en saurons plus dans les jours qui viennent, lorsque la personnalité des nouveaux nommés sera Personnellement, connue. je suis relativement optimiste et ne regrette pas, loin de là, de m'être engagé dans cette action qui aura permis une vraie prise de conscience collective et ouvert un « front » syndical et professionnel qui me semble décisif, celui de l'évaluation.

Propos recueillis par Alexis Spire

# L'agrégation de science politique est-elle encore de notre temps?

thème, mais aussi pourquoi pas, au hasard, sur ce que l'agrégation de science politique fait au genre. Avis aux amateurs!

Tous les deux ans, quand le concours de l'agrégation retrouve nos disciplinaires, revient le presque éternel suiet sur la légitimité d'une « épreuve ». On a beau vouloir déprendre des multiples illusions qu'elle produit, il est impossible de faire comme si elle n'existait pas. Et c'est sans doute là que réside la force de cette institution. Vulnérable dans ce qu'elle produit d'arbitraire dont nous sommes tous à peu près conscients. Mais vulnérable qu'à moitié tant il est difficile de trouver la juste justification pour la frapper d'une totale Vénérable illégitimité. cependant, tellement elle peut enrôler jusqu'au bout ses participants et blesser ceux qu'elle a rejetés. On rencontre rarement de politiste déclarant être pour le maintien en l'état de ce concours. En général, on entend plus souvent dire qu'il faut l'amender, voire la supprimer. L'amender parce qu'elle ne récompense pas toujours les meilleurs, les plus méritants - passons sur ces termes forcément problématiques! -, les femmes autant que les hommes. 1es chercheurs autant que les bons enseignants, les jeunes autant que les plus anciens. Le concours de l'agrégation de science politique ne serait pas encore organisé sous le signe de la justice et de la justesse. Mais quand on pense à toutes ces commissions de spécialistes - demandez à l'ANCMSP! -, maintenant comités de sélection qui, à ciel ouvert ou couvert, ont été l'objet de bien petits arrangements, on en vient quand même à ne pas vouloir totalement la dissoudre. Oue faire? En attendant de trouver la réponse, nous avons demandé au dernier président en exercice, Daniel Gaxie, de bien vouloir s'expliquer. Aussi, nous le remercions d'avoir bien voulu nous communiquer son rapport en exclusivité.

Nous attendons toujours les volontaires pour s'exprimer à leur tour sur ce même Rapport du président du jury du premier concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités en science politique Année 2008-2009

Le président du jury d'agrégation de science politique a été nommé par arrêté de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 avril 2008, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 avril 2008. Les membres du jury ont été nommés par arrêté de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 13 juin 2008. Ce jury était composé de :

- Monsieur Daniel Gaxie, professeur à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne) Président
- Monsieur Jean-Yves Dormagen, professeur à l'Université de Montpellier I
- Monsieur Bertrand Guillarme, professeur à l'Université Paris VIII
- Monsieur Pierre Lascoumes, directeur de recherche au CNRS/Cevipof
- Madame Françoise Mengin, directrice de recherche à Sciences Po/ CERI
- Monsieur Frédéric Sawicki, professeur à l'Université de Lille II
- Madame Anne Stevens, professeure à l'Université d'Aston

Le jury a tenu sa première réunion le 3 juillet 2008. Les candidats ont envoyé leur dossier au cours de la seconde moitié du mois de juillet. Une réunion d'information a été organisée le 25 septembre 2008. Les candidats ont été informés à cette occasion que le nombre de postes de professeur mis au concours était fixé à sept. Les épreuves se sont déroulées entre le 3 décembre 2008 et le 13 mai 2009. Il y avait 54 candidats inscrits, 45 dossiers ont été envoyés, 31 candidats ont été déclarés sous-admissibles, 15 ont été admissibles. Les résultats ont été proclamés le 14 mai. C'est à cette date seulement que la localisation des postes mis au concours a été rendue publique.

Il est désormais difficile d'utiliser les locaux situés à Arcueil que le Ministère de l'enseignement supérieur met à la disposition des concours de recrutement. En effet, depuis plusieurs années, les épreuves du concours d'agrégation de science politique sont organisées dans les locaux de l'Institut d'Études Politiques de Paris. L'usage s'est progressivement institué d'utiliser les ressources de la bibliothèque de recherche de l'IEP pour la préparation des leçons. Le fonds documentaire du concours n'est plus utilisé ni mis à jour En réponse à la demande du président du jury, le Directeur de l'IEP de Paris a indiqué dans une lettre en date du 24 octobre 2008 qu'il était prêt à héberger l'organisation du concours pour l'année 2008-2009. Il ajoutait que compte tenu des contraintes immobilières auxquelles il doit faire face, un tel hébergement ne sera plus possible à l'avenir.

Le jury remercie le directeur et le personnel de l'IEP qui ont permis que le concours se déroule dans d'excellentes conditions. Il tient à exprimer sa gratitude particulière à Madame Nadine Dada, Conservatrice de la Bibliothèque de recherche, pour sa générosité et sa disponibilité. Grâce à elle, les candidats ont pu travailler dans des conditions parfaites. Le président du jury remercie également Madame Kim David, Chef du bureau du droit, de l'économie et de la gestion, et Madame Marie-Thérèse Ranguin, gestionnaire du concours, pour leur aide et soutien constants tout au long du déroulement du concours.

#### La composition du jury.

La composition d'un jury d'agrégation présente de redoutables difficultés. Il faut chercher un équilibre entre les sexes, les générations, les spécialisations, les régions et tenter d'introduire des regards extérieurs à la discipline ou au milieu académique français. Avec deux femmes dans le jury, ce jury n'a pu atteindre la parité. Car la composition d'un jury n'est pas le résultat d'un pur acte de décision. Il faut convaincre des collègues à l'emploi du temps déjà surchargé de s'engager dans un processus particulièrement long et exigeant. Les membres de ce jury se sont réunis trente-cinq fois. Ceux qui n'habitent pas la région parisienne ont dû séjourner loin de leur domicile à dix reprises, dont deux semaines complètes. La seule préparation des rapports sur les dossiers de travaux exige de nombreuses heures de travail. Il faut une semaine de travail à temps complet pour la plupart d'entre eux. Les membres du jury doivent aussi consacrer de nombreuses heures à lire les notices de présentation des travaux et parfois certains écrits - des candidats dont ils ne sont pas rapporteurs, ainsi que leurs rapports de soutenance de thèse et les rapports écrits établis par les deux rapporteurs du jury. On doit ici regretter que ces centaines d'heures de travail préalable ne soient pas rémunérées. On doit aussi déplorer que certains candidats décident d'annuler leur participation au concours au dernier moment alors que les membres du jury ont consacré beaucoup de temps à lire leurs travaux. Sauf cas de force majeure, une telle désinvolture ne devrait pas être sans conséquence, par exemple sur les conditions de candidature à des concours ultérieurs.

De telles contraintes sont particulièrement lourdes pour ceux qui ne résident pas dans la région parisienne. Il est du même coup difficile d'obtenir un équilibre géographique satisfaisant dans la composition du jury. On doit formuler ici le souhait que des règles claires accordant des décharges de service aux membres des jurys d'agrégation soient édictées. Les difficultés sont encore plus délicates si l'on souhaite qu'un collègue étranger introduise un regard non hexagonal sur nos procédures de recrutement. Chacun est convaincu de l'intérêt d'internationaliser les instances de recrutement des universitaires français. Mais un tel objectif est particulièrement difficile à atteindre dans le cas du concours d'agrégation. Un (ou une) collègue étranger a peu de chances d'obtenir un congé de son université car elle ne retire aucun bénéfice de sa participation à un concours de recrutement en France. Il peut s'absenter s'il est en congé sabbatique, mais il est peu probable qu'il ou elle accepte de sacrifier une période de temps favorable au développement de ses travaux de recherche. Il est certainement souhaitable d'institutionnaliser la présence de professeurs ou de chercheurs étrangers dans les concours de recrutement de notre enseignement supérieur. La présence d'un non français dans un jury est un minimum. Mais le niveau actuel des indemnités versées aux membres des jurys n'est guère incitatif. Les indemnisations pour les frais de repas et d'hébergement sont même loin de couvrir les frais réellement engagés. La collègue britannique qui nous a fait l'honneur de participer à notre jury a longtemps payé ses dépenses de sa propre poche en attendant que l'université en charge de son dossier lui verse les vacations auxquelles elle avait droit. Une solution serait de recruter les membres des jurys qui n'enseignent pas dans un établissement français comme professeur invité pendant plusieurs mois. L'universitaire sollicité pourrait ainsi demander un congé sans solde à son établissement pour participer aux épreuves du concours.

La représentation des divers domaines de recherche est une autre difficulté de la composition d'un jury. Il faut évidemment trouver des spécialistes susceptibles de discuter l'éventail des travaux des candidats et d'apprécier les leçons dans les cinq "sous disciplines" proposées en option. L'intitulé de la troisième épreuve commande de trouver également des compétences en matière d'institutions "nationales et comparées" et d'histoire politique. Le nombre des domaines de spécialisation qu'il conviendrait de représenter excède la taille d'un jury. Il faut faire des choix en tenant compte de la distribution des spécialisations des

candidats et en privilégiant des chercheurs ou des enseignants chercheurs susceptibles de "couvrir" plusieurs domaines de recherche. On doit ici signaler que la marge de choix est réduite puisque les textes prévoient que cinq des sept membres du jury doivent être des professeurs de science politique, ce qui limite la possibilité de faire appel à des collègues d'autres disciplines ou à des chercheurs. Un certain assouplissement serait souhaitable.

#### Les dossiers de candidature.

Ce jury avait demandé aux candidats de joindre quatre publications à leur dossier de travaux. Il appartient aux candidats de choisir ceux de leurs travaux qu'ils considèrent comme les plus significatifs et les plus aboutis. Il faut préciser que dans la mesure où un jury ne demande pas explicitement l'envoi de la thèse, les candidats sont libres de ne pas la joindre. Ils peuvent également choisir d'envoyer une version publiée à la place du tapuscrit original. Le fait d'avoir rédigé une thèse insatisfaisante ne doit pas constituer un handicap à vie pour celle ou celui qui a su renouveler ses travaux. Les candidats publient de plus en plus souvent en anglais. La réglementation actuelle prévoit que si le candidat joint un texte dans une langue étrangère, il doit également envoyer une traduction en langue française. Cette disposition peut dissuader des candidats d'envoyer une publication significative à ses rapporteurs. Mais le jury est souverain pour accorder des dérogations et il serait souhaitable qu'il le fasse savoir au moment où il fixe les conditions de l'envoi du dossier de publication. Les dossiers de candidature comportent également de plus en plus souvent des textes écrits en collaboration. Les rapporteurs s'interrogent parfois sur le degré de contribution du candidat. Il serait souhaitable que, pour les textes joints au dossier, le candidat précise la nature de sa participation à la recherche et à l'écriture. Cette précision pourrait être éventuellement visée par le ou les co-auteurs. Les candidats titulaires d'un doctorat doivent joindre leur rapport de soutenance de thèse à leur dossier de travaux. Le Ministère a estimé que cette obligation s'impose également dans l'hypothèse où un candidat est titulaire d'une habilitation à diriger les recherches. Les rapports de soutenance sont d'une valeur inégale. Il y a des jurys particulièrement homogènes, voire des jurys types dont la composition semble indépendante du sujet de la thèse. Certains rapports sont éclairants, quand d'autres portent au pinacle des thèses dont le contenu se révèle décevant. En dépit des modifications introduites par l'arrêté du 7 août 2006, la mention très honorable et les félicitations du jury continuent d'être attribuées d'une manière peu discriminante.

La note de présentation des travaux est une pièce essentielle du dossier de candidature, spécialement pour les cinq membres du jury qui ne sont pas rapporteurs. Certaines sont rédigées avec beaucoup de soin et donnent une vue synthétique et précise des travaux et de l'itinéraire de son auteur. D'autres sont écrites à la hâte et dénotent un manque évident de professionnalisme. On recommande aux candidats de distinguer soigneusement les ouvrages publiés, les directions d'ouvrage et de revues, les articles publiés dans des revues avec ou sans comité de lecture, les contributions aux ouvrages collectifs, les communications à des colloques et à des séminaires de recherche. Il est souhaitable de préciser la nature et le volume horaire des enseignements, l'animation de réseaux scientifiques, ainsi que la participation à des contrats de recherche ou la direction de ces contrats.

Cette note de présentation est un texte important qui ne doit pas se borner à résumer une liste de publications. Ce doit être l'occasion d'une réflexion transversale sur un parcours scientifique. Le candidat peut y porter un regard critique sur ses travaux. Il doit souligner ses apports et les éventuels points d'inflexion de son itinéraire intellectuel. Il est souhaitable que le candidat précise comment il se situe dans l'évolution de son domaine de recherche et dans les débats de sa discipline. Le bilan réflexif peut être aussi prospectif. Les jurys d'agrégation accordent beaucoup d'importance aux travaux réalisés quand les sections du Comité national

du CNRS se concentrent sur les projets de recherche. Il convient sans doute de rapprocher les démarches. Dans la mesure où les candidats ont réfléchi à des projets de recherche, il est souhaitable qu'ils les présentent dans leur note en s'inspirant des modèles de projets de recherche des candidats au CNRS. On évitera toutefois d'ouvrir une rubrique de projets de circonstance plus ou moins fictifs.

Concernant les spécialisations des candidats, ce jury a constaté les mêmes déséquilibres que ses prédécesseurs. En effet, 27 des 54 candidats inscrits avaient choisi sociologie politique en première option, contre 12 pour l'histoire des idées et de la pensée politique, 6 pour les institutions et relations internationales, 5 pour l'administration, la gestion et les politiques publiques et 4 pour les méthodes des sciences sociales. Au-delà de ces chiffres, le jury a constaté le dynamisme maintenu des recherches de sociologie politique et d'analyse des politiques publiques qui tendent d'ailleurs à s'interpénétrer. Il a relevé un regain d'intérêt pour la méthodologie. En revanche, le nombre de candidats spécialisés en institutions et relations internationales demeure à l'évidence insuffisant compte tenu de l'importance de ce domaine et des besoins des établissements d'enseignement supérieur. L'histoire des idées politiques demeure une spécialisation peu formalisée et peu historique. Dans nombre de cas, elle continue à relever du commentaire d'auteurs. Rares sont les candidats qui proposent des travaux de théorie politique. Cette orientation est très développée dans d'autres pays et mériterait de l'être davantage en France.

Au-delà des déséquilibres entre "sous disciplines", la participation à un jury d'agrégation permet aussi d'observer des "trous" préoccupants dans l'orientation des recherches des nouvelles générations. L'orientation spontanée des recherches, notamment des thèses, laisse en jachère des composantes nombreuses et parfois importantes des systèmes politiques. Il s'agit là encore d'un sujet qui mérite l'attention et la réflexion collectives de la profession.

### L'organisation des épreuves et les principes d'évaluation des candidats.

L'agrégation a pour mission de recruter des professeurs qui doivent présenter des qualités de chercheur et d'enseignant. La valeur du dossier scientifique est appréciée au moment de la première épreuve et du choix des sous-admissibles, mais la dynamique du concours peut conduire à privilégier les jugements portés sur les leçons successives dans la suite du concours. Ce jury a donc décidé de fixer les jugements individuels et collectifs sur les dossiers scientifiques par une note sur 20, de lui attribuer un coefficient majoré, et de la garder en mémoire aux diverses étapes du concours. Le jury a également considéré qu'un professeur avait des responsabilités particulières dans l'animation scientifique, administrative et pédagogique, ainsi que dans l'internationalisation d'un établissement, et qu'il fallait tenir compte des investissements des candidats dans ces domaines. Il a été décidé d'apprécier la valeur du dossier scientifique à partir d'une batterie de critères combinant la valeur des recherches individuelles et la prise de responsabilités collectives. La note synthétique prenait en compte la qualité de la discussion lors de la première épreuve, le nombre, la nature, la qualité, la portée et le lieu des publications, la publication de la thèse, la diversification des chantiers de recherche, la participation aux manifestations scientifiques internationales, européennes et nationales, l'insertion dans des réseaux de recherche nationaux et internationaux, la direction de contrats, équipes, ou laboratoires de recherche, et les responsabilités scientifiques, pédagogiques, administratives et institutionnelles. Ce mode d'évaluation peut favoriser les candidats qui sont déjà engagés dans la carrière universitaire. Le jury a assumé par avance cette décision en considérant que l'accès à la plus haute position de la hiérarchie des grades universitaires exige un minimum d'expérience. Toutefois, en raison de la prise en compte d'un ensemble élargi de critères, de jeunes maîtres de conférence ou des docteurs sans poste qui présentaient des travaux de valeur étaient également bien placés à l'issue de la première épreuve.

Plutôt que de sacrifier à la coquetterie de l'originalité, ce jury s'est efforcé de choisir des sujets "classiques", correspondant effectivement à des parties de cours susceptibles d'être traitées devant des étudiants. Chaque leçon a été évaluée individuellement et collectivement par des notes sur 20 gardées en mémoire aux diverses étapes. La deuxième épreuve a été considérée comme un test de spécialité. Les candidats sont supposés être des généralistes de la première "sous discipline" qu'ils ont choisie. On ne peut évidemment exiger d'eux qu'ils soient informés des derniers développements de toutes les recherches, mais on peut espérer qu'ils connaissent les principaux points de sujets de cours qu'ils pourraient traiter devant des auditoires de premier ou de second cycle. De ce point de vue, certaines leçons et réponses (ou non réponses) aux questions ont mis en évidence de surprenantes et inquiétantes lacunes, y compris de la part de candidats exerçant des responsabilités pédagogiques. Il faut dire aux candidats qu'ils ne peuvent se présenter avec succès à un concours d'agrégation sans une solide culture générale dans la spécialité choisie pour cette seconde épreuve. L'expérience montre que les compétences scientifiques acquises à travers la préparation de la thèse ne garantissent pas nécessairement un niveau suffisant de culture générale dans la spécialité de rattachement. Ce constat contribue à inspirer certaines réflexions sur les concours de recrutement qui seront exposées plus loin.

Il convient cependant de noter que la liste actuelle des "spécialités" prévues pour les leçons pose divers problèmes. Elle dissuade de retenir certains sujets qui ne peuvent être rattachés sans risque à l'une des options proposées. Les "spécialités" renvoient à des ensembles de recherche d'ampleur variable, ce qui constitue un facteur d'inégalité entre les candidats. Il conviendrait sans doute de revoir la nomenclature, non pas pour supprimer certains de ses éléments, mais plutôt pour la compléter. On peut par exemple penser aux études européennes, à la politique comparée, ou aux médias et à la communication. L'intitulé de la spécialité "histoire des idées et de la pensée politique" ne fait pas référence à la dimension théorique normative ou compréhensive/explicative, alors que la nomenclature internationale ne connaît que la théorie politique. Il serait souhaitable d'adopter un tel intitulé qui inclut la théorie normative et positive et aussi l'histoire de la pensée politique. La formulation du programme de la troisième épreuve soulève également diverses difficultés. Que faut-il entendre par "institutions et vie politique nationales et comparées" ? Faut-il se limiter aux institutions "politiques", ou peut-on également se référer à d'autres types d'institutions, par exemple administratives, territoriales, ou financières ? La notion d'institutions nationales semble exclure les institutions internationales, et même les institutions européennes, ce qui est tout à fait regrettable. La référence à la "vie politique nationale" laisse planer un doute sur la possibilité de donner des sujets touchant, par exemple, à la politique internationale ou à des débats de politique publique. L'intitulé de cette épreuve devrait être corrigée, ne serait-ce que pour donner une place plus importante aux dimensions internationale et européenne.

En dépit de ces limites, le domaine potentiellement ouvert pour les sujets de cette troisième épreuve est sans doute excessivement ambitieux. On pourrait en réduire la profondeur historique qui, en l'état, remonte au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette épreuve est l'occasion d'apprécier les connaissances générales des candidats sur diverses objets politiques. Depuis que la préparation se fait en huit heures sans l'aide d'une équipe, il faut toutefois s'assurer de la disponibilité d'une documentation suffisante pour traiter en temps limité les principaux points qu'il convient d'aborder. Comme les précédents jurys l'avaient déjà remarqué, cette troisième épreuve a une nouvelle fois révélé une inculture préoccupante de beaucoup de candidats dans le domaine juridico-institutionnel. Ce sont des pans entiers des systèmes politiques qu'un politiste ne devrait pas ignorer – même s'il n'en est pas spécialiste – et que les membres de notre communauté académique ne pourront bientôt plus enseigner si la

tendance se poursuit. On sait les conséquences négatives multiples qui en résulteraient pour notre discipline. C'est un problème sérieux qui mérite l'attention collective de notre profession. Des membres du jury ont suggéré de reformuler l'intitulé de cette épreuve afin de souligner que sa raison d'être est l'appréciation de la culture historique, juridique et institutionnelle des candidats. Cette troisième épreuve a également parfois mis en évidence de sérieuses lacunes dans la connaissance de l'histoire de la vie politique et même, curieusement, dans certains cas, une faible appétence pour l'objet politique lui-même.

Le jury espérait beaucoup de la quatrième épreuve. Après les généralités vagues et approximatives de trop de leçons des épreuves précédentes, il attendait des discussions serrées de points précis résultant de la comparaison des documents proposés. Il a souvent entendu des leçons plaquées ou des notes de synthèse en surplomb. Comme certains de ses devanciers, il doit cependant reconnaître sa part de responsabilité dans la mesure où il a parfois proposé des dossiers trop longs. Il faut trouver un compromis entre certaines collections de coupures de presse hâtivement rassemblées qu'on retrouve parfois dans les archives du concours, et les dossiers excessivement denses et volumineux. Pour permettre d'apprécier les qualités intellectuelles et pédagogiques des candidats, cette épreuve doit être conçue sur le modèle d'un séminaire au cours duquel l'enseignant repère et discute les points précis et difficiles d'un dossier thématique. L'impossibilité d'inclure des documents en langue anglaise dans les dossiers s'est révélée particulièrement gênante. Afin d'inclure certaines références centrales dans un dossier, des membres du jury ont été contraints soit de les traduire eux-mêmes, soit de faire figurer un compte rendu de lecture en français. Cette deuxième solution n'est d'ailleurs pas pleinement satisfaisante : non seulement nombre d'ouvrages en langue anglaise n'ont pas fait l'objet de recension en français, mais il est souvent préférable de fournir au candidat un extrait du texte original plutôt que son exégèse. En tout état de cause, l'importance de la littérature scientifique en langue anglaise est telle, qu'on ne peut concevoir qu'un candidat à l'agrégation de science politique n'ait pas acquis la maîtrise de la lecture de cette langue.

Tous les membres d'un jury d'agrégation ne sont évidemment pas familiers des sujets de toutes les leçons. Le risque est alors qu'ils privilégient des critères formels assez superficiels au moment de l'évaluation. Ce jury a cherché à se donner les moyens de privilégier l'appréciation du contenu des leçons. Pour que chacun dispose de points de repère adéquats, il a décidé d'entendre deux de ses membres rapporter sur le sujet avant chaque leçon afin de préciser des points pertinents que le candidat pourrait ou devrait aborder. Dans cette perspective, il faut dire aux candidats qu'ils sont d'abord jugés sur le contenu intellectuel et scientifique de leur leçon. Ce jury n'a pas privilégié certains aspects formels traditionnellement associés à la leçon d'agrégation. Ce qu'il est convenu d'appeler la "technique" de la leçon n'est évidemment pas négligeable et on peut regretter qu'elle ne soit pas toujours suffisamment maîtrisée. On attend du candidat qu'il comprenne et traite le sujet – ce qui n'est pas toujours le cas - et qu'il construise et annonce un ordre d'exposition pertinent. clair et facile à noter. Il convient d'éviter les fausses annonces de plan qui laissent l'auditoire dans l'indécision. Il importe de gérer son temps et d'utiliser pleinement les trente minutes dont on dispose en évitant de les dépasser. Il faut savoir se détacher de ses notes, car il est difficile de suivre la lecture haletante d'un texte trop rédigé. Mais on attend surtout d'un candidat qu'il sache s'animer pour captiver l'attention de ceux qui l'écoutent! Le critère de jugement principal demeure l'intérêt, la fermeté et la pertinence de ce qui est dit. Une leçon est bonne quand le jury demeure attentif, peut suivre la progression d'un raisonnement et est en mesure de noter et de retenir les principaux éléments d'un sujet. La qualité d'une leçon ne dépend pas principalement de la maîtrise de quelques règles techniques. Elle résulte plutôt de l'étendue et de la solidité de la culture scientifique du candidat, et de sa capacité à délimiter le champ des questions qu'il convient d'aborder, à identifier des problèmes, à dégager les éléments saillants de la bibliographie et des débats qu'elle peut susciter, et à traiter les principaux aspects du sujet. Dans cette logique, il convient d'intégrer les références bibliographiques dans un raisonnement, plutôt que de chercher à éblouir l'auditoire par le nombre de noms cités. On doit entrer dans le détail des analyses des auteurs auxquels on se réfère pour en souligner les apports ou les limites. Beaucoup de candidats semblent penser que la leçon d'agrégation est un genre qui suppose l'apprentissage de quelques recettes et "ficelles". On doit leur dire que c'est davantage la fermeté et la pertinence de leur argumentation, que les facilités (et *a fortiori* les approximations) rhétoriques qui peuvent convaincre un jury. Trop de candidats se bornent à énumérer quelques informations factuelles et considérations prudentes, alors qu'on attend qu'ils soulèvent des questions et exposent leurs réponses.

#### Quels modes de recrutement ?

Les membres de ce jury ont été sensibles à ce qui leur apparaît comme une inadaptation croissante du concours d'agrégation à l'organisation et aux besoins des établissements d'enseignement supérieur. L'agrégation de science politique tend en effet à devenir un concours de promotion des maîtres de conférence. En 2008-2009, 25 parmi les 54 candidats inscrits, 14 parmi les 15 admissibles et les 7 nouveaux agrégés exerçaient cette fonction au moment du concours. Ces candidats ont déjà été évalués lors de leur recrutement. Ils exercent diverses responsabilités, notamment pédagogiques, dans l'enseignement supérieur. On leur demande cependant de prononcer jusqu'à trois leçons, officiellement pour s'assurer qu'ils peuvent faire cours devant des étudiants. Ce concours a été en réalité conçu pour permettre à de jeunes docteurs des disciplines juridiques d'accéder directement au grade de professeur à une époque lointaine où les titulaires d'autres grades étaient rares. Dans de telles conditions et pour s'en tenir aux seules "fonctions manifestes" de l'institution, il n'est pas illogique de vérifier la valeur du dossier scientifique et les qualités pédagogiques des candidats. Mais une telle justification perd beaucoup de sa pertinence quand une proportion croissante de candidats exerce déjà des fonctions d'enseignant chercheur.

Ce concours est aussi quelque peu contradictoire avec la tendance à l'autonomisation des universités, récemment renforcée par la loi LRU. Les établissements d'enseignement supérieur se voient ouvrir des possibilités de plus en plus larges de recruter et de gérer la carrière de leurs personnels de manière autonome. On comprend que le responsable d'un établissement qui souhaite recruter un professeur de relations internationales hésite à mettre au concours l'un de ses postes vacants en prenant le risque de se voir imposer le spécialiste d'une autre discipline. C'est aussi l'une des raisons pour laquelle l'agrégation interne de science politique n'est plus organisée depuis un long moment, alors que les demandes de recrutement selon la procédure dite du 46-3 se multiplient. Le concours d'agrégation ne se maintient que parce que le nombre des postes pourvus par d'autres modes de recrutement est contingenté. Il pourrait disparaître progressivement si le quota des 3/9èmes était supprimé.

L'incertitude qui pèse sur la localisation de l'affectation des agrégés est également l'un des facteurs qui dissuadent des candidats potentiels de se présenter. D'un côté, un nombre croissant de candidats est maître de conférence, et le concours "externe" se transforme pour eux en une agrégation interne "alourdie". Mais, dans le même temps, une partie des candidats potentiels ne souhaite pas se présenter, notamment en raison des contraintes et de la lourdeur des épreuves et des aléas des affectations. Ces éléments semblent particulièrement dissuasifs pour les candidates potentielles. Il y avait 13 femmes parmi les 54 candidats inscrits soit une proportion (24%) inférieure à celle des nouvelles docteures ou maîtresses de conférence de la discipline. Les femmes sont par contre surreprésentées parmi les candidats qui ont finalement renoncé à se présenter puisque 5 d'entre elles ont abandonné avant la première épreuve. Seules huit candidates ont effectivement concouru, et une seule a été agrégée. Le concours d'agrégation favorise la promotion de maîtres de conférence dans le grade supérieur, mais il

contribue aussi au blocage des promotions par ses effets dissuasifs. Une publication de la localisation des postes mis au concours au moment des inscriptions pourrait atténuer ce caractère dissuasif, sans le supprimer.

Le mode actuel de recrutement de professeurs des universités par le concours d'agrégation est aussi un frein à l'internationalisation des universités françaises et des autres établissements d'enseignement supérieur. Dans beaucoup de pays comparables à la France, des candidats de nationalités différentes présentent leur candidature quand un poste de professeur est à pourvoir. Les universitaires des autres pays (ou du moins la petite fraction d'entre eux qui est informée de l'organisation de l'enseignement supérieur français) regardent l'agrégation comme une illustration pittoresque de l'exceptionnalisme français. Force est de constater que les concours ne sont guère attractifs pour des étrangers, spécialement quand ils sont issus de traditions universitaires différentes, même s'il faut se féliciter que ce concours ait permis l'agrégation d'un candidat faisant exception à cette tendance.

Diverses modalités d'organisation de ce concours s'écartent enfin inutilement de pratiques courantes des universitaires. C'est le cas de l'impossibilité d'utiliser les ressources d'internet pour la préparation des leçons ou d'insérer des documents en langue anglaise dans les dossiers de la quatrième épreuve.

Mais si le concours d'agrégation est devenu relativement inadapté aux conditions de recrutement de professeurs d'université, ses principes de sélection conservent sans doute une pertinence à d'autres moments de la carrière universitaire.

Les concours de recrutement des maîtres de conférence procèdent eux aussi à une évaluation des dossiers scientifiques des candidats, même si c'est souvent dans des conditions trop hâtives. Il faudrait davantage de temps et de moyens, pour une évaluation plus approfondie des travaux et des projets. Mais il ne serait pas illogique de s'assurer également de la culture disciplinaire et des qualités pédagogiques de candidats appelés à enseigner pendant plus de quarante ans. Sans copier l'organisation excessivement lourde des agrégations, on peut penser qu'une leçon de spécialité pourrait utilement compléter l'épreuve de discussion des travaux. Un concours national de recrutement des maîtres de conférence serait sans doute trop contraire aux évolutions en cours de l'organisation de l'enseignement supérieur pour être défendu. Il serait aussi trop lourd à organiser et il entrerait en contradiction avec l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. Mais si ces établissements sont habilités à recruter leurs enseignants chercheurs en toute autonomie, ils sont libres de définir leurs modalités de recrutement. Rien n'interdit donc désormais de renforcer les procédures d'évaluation des qualités scientifiques et pédagogiques des futurs maîtres de conférence.

Il reste cependant à décider des modalités de recrutement des professeurs. Faut-il généraliser les concours d'établissement sur poste ? C'est le mode de recrutement de la plupart des disciplines. Il existe également – sous une forme légèrement différente – pour les disciplines du premier groupe, et notamment pour la science politique. Pour diverses raisons, il est sans doute appelé à se développer, et il serait difficile de s'opposer à cette tendance. Divers arguments conduisent cependant à préconiser le maintien d'un concours national de recrutement de professeurs. Chacun sait que les concours sur poste organisés par les établissements peuvent être affectés de biais "localistes" ou clientélistes. Le maintien d'un concours national à côté des procédures localisées introduirait donc des éléments de pluralisme. Il donnerait une chance à des candidats de valeur dont le profil ne correspondrait pas aux besoins immédiats des établissements. Il serait une institution d'appel pour des docteurs sans poste qui ne sont pas intégrés dans les réseaux existants. Il pourrait attirer des candidats étrangers et favoriser l'internationalisation de l'enseignement supérieur français. Les modalités d'organisation d'un tel concours sont évidemment à discuter. Il faudrait beaucoup alléger l'organisation actuelle des agrégations externes. Sans parler des aspects financiers, les coûts en temps pour les candidats et les membres du jury sont excessifs. Une épreuve d'évaluation de l'activité scientifique, pédagogique, institutionnelle et administrative des candidats s'impose. Il serait utile de discuter aussi les projets de recherche des candidats, peut être de manière séparée. Reste à avoir s'il faut aussi, à ce niveau, évaluer à nouveau leurs qualités pédagogiques. On pourrait s'en tenir, sur le modèle d'une agrégation interne, à une épreuve qui s'apparenterait à l'animation d'un séminaire doctoral. On pourrait également envisager une discussion de politique pédagogique sur la préparation et le contenu d'un enseignement de premier ou de second cycle. Dans tous les cas, l'enjeu serait moins d'organiser des tests pédagogiques *ad hoc*, que de se donner des éléments supplémentaires pour départager des candidats.

Le 18 janvier 2010 Daniel Gaxie Président du jury

# Liste des sujets de l'agrégation de science politique 2008-2009

#### Deuxième épreuve

#### Option méthodes des sciences sociales

- Corrélation et causalité
- L'empirisme.
- La question de la preuve dans les enquêtes qualitatives.
- La neutralité axiologique

#### Option administration, gestion et politiques publiques

- L'administration comme entrepreneur de politique publique
- Les partenariats public/privé dans les politiques publiques
- Alternances politiques et changements des politiques publiques
- Y a-t-il une convergence des politiques publiques dans les démocraties contemporaines ?

#### Option histoire des idées et de la pensée politique

- Le marché et l'ordre politique
- La différence des sexes
- Le gouvernement illégitime

### **Option institutions et relations internationales**

- La juridicisation des relations internationales

#### **Option sociologie politique**

- Les transformations contemporaines de l'action collective.
- La notion de structure des opportunités politiques
- La représentation des femmes en politique
- L'identification à la nation
- Les élections de second ordre
- Le populisme
- Les révolutions

- Les clivages politiques aujourd'hui
- La crise des partis de masse
- Le contrôle politique de l'administration
- Les attitudes politiques
- Religion et vote
- Les oligarchies partisanes
- La crise de l'Etat providence
- Les relations entre les organisations partisanes et syndicales
- Les guerres civiles
- La crise du syndicalisme en Europe
- Les régimes autoritaires aujourd'hui.
- Le maintien de l'ordre public

#### Troisième épreuve

- Jacques Delors
- Jean-Paul II
- Le néo-conservatisme aux Etats-Unis
- Les mouvements et partis écologistes en Europe
- Le parti du Congrès en Inde
- La Chambre des Lords
- La décentralisation en Europe depuis 1945
- les pouvoirs exceptionnels de l'exécutif dans les démocraties occidentales
- Le processus budgétaire (préparation, adoption, exécution) en tant qu'analyseur des institutions politiques et administratives françaises contemporaines
- Les référendums depuis 1945 en Europe et aux Etats-Unis
- La représentation proportionnelle dans la vie politique française et italienne depuis 1945
- Le Général Pinochet et la dictature issue du coup d'État de 1973
- L'Ayatollah Khomeini
- L'Afrique du sud après l'apartheid
- Le 11 septembre 2001

#### Quatrième épreuve : commentaire d'un dossier

#### Option histoire des idées et de la pensée politique

- Les justifications de la démocratie
- La pensée du genre

#### Option sociologie politique

- La domination charismatique
- Les générations politiques
- « Ethnicité » et orientations politiques
- Le financement des activités politiques dans les démocraties contemporaines
- Les sondages délibératifs
- Identifier les déterminants du vote Front National

#### **Option institutions et relations internationales**

- La sécurité environnementale
- L'humanitaire et les conflits armés

## Option méthodes des sciences sociales

- Les idéaux-types.
- L'enquête de terrain
- Identifier, mesurer, comprendre la volatilité électorale

## Option administration, gestion et politiques publiques

- La Commission européenne et les politiques publiques
- Les agences et Autorités Administratives Indépendantes

# « Se mobiliser pour relancer cette agrégation interne »

Avant la parution de son rapport, Daniel Gaxie, Président du jury de l'agrégation de science politique 2009, a accordé un entretien à Palaestra.

# Q. Au regard de cette expérience, que penses-tu de la place de l'agrégation dans le recrutement?

Daniel Gaxie: L'organisation de ce concours a été pensée pour recruter des professeurs de droit qui viennent de soutenir leur thèse et ont une expérience limitée de l'enseignement. L'enjeu est donc d'apprécier la valeur de leur dossier scientifique et leurs qualités pédagogiques. Le problème est que les conditions d'un concours d'agrégation ont changé. Sur les 15 admissibles du concours de science politique 2009, 14 étaient maître de conférences, sur les 7 admis, 7 étaient maîtres de conférences. Ce sont des candidats qui enseignent déjà depuis plusieurs années, certains depuis plus de dix ans, et on doit les entendre à trois vérifier qu'ils reprises pour savent enseigner. Du coup, le concours ne fonctionne pas comme un concours de recrutement de nouveaux enseignants, mais comme un concours de promotion des maîtres de conférences.

En même temps, la philosophie d'un tel concours qui est inadaptée dans les conditions actuelles de recrutement de professeurs ne le serait pas pour de nouveaux entrants. Il faudrait toutefois en repenser les épreuves.

Ce qui est positif dans ce concours, ce sont les conditions de l'examen des travaux. Nous avons disposé de cinq mois entre leur réception et leur discussion avec les candidat-e-s. Deux membres du jury (au moins) ont attentivement étudié chaque dossier, en lui consacrant – en moyenne — environ une semaine à temps plein. Ils sont (indirectement) rémunérés pour ce travail. Les autres membres du jury ont lu les deux

rapports de leur collègue, le rapport de soutenance de la thèse et la notice de présentation rédigée par chaque candidat. Ils entendent également les rapports oraux des deux rapporteurs, la présentation orale et les réponses aux questions par le candidat et l'avis de tous les membres du jury lors de la discussion après la première épreuve. Je pense qu'on pourrait et même que l'on devrait s'inspirer d'une telle organisation pour recruter les nouveaux maîtres de conférence, à la différence de la procédure actuelle, où l'on a à peine le temps de survoler les travaux. Le deuxième point est que l'on écoute les candidat-e-s trois fois sur des leçons. Là aussi, le principe paraît pertinent pour des « entrants », même si l'organisation de trois leçons est sans doute trop lourde. On pourrait imaginer par exemple une leçon dans une sous-discipline choisie par les candidats-e-s retenu.e.s pour audition. Ces leçons permettent d'apprécier les qualités pédagogiques, les connaissances, maturité scientifique et la culture générale dans la sous-discipline. C'est avec ce souci que nous avions choisi de donner des sujets plutôt "classiques" correspondant à des questions susceptibles d'être réellement traitées dans des enseignements de premier ou de second cycle.

# Q. Justement, comment avez-vous choisi d'organiser le concours ?

D. G.: L'un des risques d'un concours d'agrégation est d'évaluer le dossier de travaux, au moment de la sous admissibilité, et de l'oublier après. Même chose en ce qui concerne les lecons. On les évalue sur le moment – par exemple pour choisir les admissibles – et l'on risque de ne plus en tenir compte dans la suite du concours. Un autre problème tient à la connaissance des sujets par les membres du jury. Il peut arriver des cas où seul celui qui a proposé le sujet a des idées précises sur ce qu'il convient de traiter. Faute d'une familiarité suffisante, les autres membres du jury risquent de se prononcer en privilégiant la forme — la clarté, la maîtrise du temps, l'habileté du plan, la

capacité à convaincre, ou la rhétorique... Nous avons donc décidé d'objectiver et de mémoriser les jugements individuels et collectifs sur les dossiers scientifiques. Nous avons délibérément choisi une forme de notation familière (sur 20) aux membres du jury. Nous avons ensuite décidé de majorer l'importance accordée au dossier scientifique en affectant les notes de la première épreuve d'un coefficient renforcé. Nous avons décidé d'apprécier la qualité de ces dossiers scientifiques en prenant appui sur une batterie de critères : l'audition du candidat, la qualité de la thèse et des autres travaux, le nombre, le lieu, la portée des publications et des communications, la publication de la thèse, l'ouverture de nouveaux chantiers de recherche. l'intégration dans des réseaux de recherche. la présence dans les principaux lieux de rencontre des communautés scientifiques au niveau national et international... mais aussi les responsabilités pédagogiques et l'investissement dans l'animation des recherches collectives. c'est-à-dire, l'organisation des manifestations scientifiques et les directions d'équipes, de programmes, de contrats ou de laboratoires S'agissant des leçons, etc... d'entendre chaque candidat-e, la personne qui avait donné le sujet, et un autre membre du jury, faisaient un exposé de manière à ce que chacun sache quels pouvaient être les points attendus sur un sujet donné. Nous avons également noté et mémorisé les jugements individuels et collectifs sur chaque lecon.

# Q. Que penser de l'ex-leçon de 24h devenue une leçon sur les institutions?

Elle a révélé une inculture assez générale et préoccupante des candidats dans le domaine juridico-institutionnel. Ce sont des pans entiers des systèmes politiques qu'un politiste ne devrait pourtant pas ignorer et que les membres de notre discipline de rattachement tendent à délaisser et risquent bientôt de ne plus pouvoir enseigner. Elle a révélé également de surprenantes lacunes en histoire

politique et même parfois une faible appétence pour les questions politiques!

# Q. Comment penser à terme le recrutement des professeurs en science politique?

L'agrégation est contradictoire avec la logique d'autonomisation des établissements d'enseignement supérieur. établissement a besoin d'un professeur de relations internationales, il hésite à prendre le risque de recruter un spécialiste d'une autre sous-discipline en mettant un poste au concours! On peut imaginer qu'une pression en faveur du recrutement via le 46-3 (voie longue) se développe. D'autant que c'est un mode proche du recrutement avec HDR d'autres disciplines. Le concours d'agrégation ne tient pour l'instant dans les disciplines juridiques, politiques économiques et de gestion que par la règle des 3/9<sup>ème</sup> (on ne peut en effet recruter hors agrégation externe plus de 3/9<sup>ème</sup> des professeurs). Le mode de recrutement local va sans doute s'imposer. Il présente des avantages, mais comporte également divers risques qui sont connus. Ces risques justifient aux yeux de maintien d'un concours certains. le national, qui pourrait s'inspirer l'agrégation interne des disciplines du premier groupe. Pour ce qui concerne la science politique, il faudrait peut-être - si souhaite s'engager dans perspective - se mobiliser pour relancer cette agrégation interne. Mais, de mon point de vue, ce sont surtout les conditions de recrutement des maîtres de conférences aui devraient attirer notre attention collective, car les procédures actuelles ne sont évidemment pas satisfaisantes. On pourrait s'inspirer des quelques remarques avancées plus haut. L'organisation d'un concours national ne paraît pas réaliste, mais on pourrait essayer d'améliorer l'organisation des concours sur poste au niveau de chaque établissement. Il faudrait revoir les calendriers (on pourrait exploiter possibilités de recrutement hors calendrier général) et densifier un peu les procédures d'évaluation des dossiers scientifiques et des qualités pédagogiques. Rien ne nous interdit de le faire.

#### Propos recueillis par Frédérique Matonti

### Les agrégé-e-s de 2009

### **Philippe ALDRIN**



Philippe ALDRIN est professeur de Science politique à l'Université Nice Sophia Antipolis, membre de l'Équipe de recherche sur les mutations de l'Europe et de

ses sociétés (ERMES - EA 1198, UNS) et chercheur au Groupe de sociologie politique européenne (CNRS UMR 7012, Sciences Po Strasbourg). Il dirige le Département de Science politique de l'UFR Droit, Sciences Politiques, Économiques et de Gestion de l'UNS.

Après des études d'Histoire (Université LSH, Aix-en-Provence), il a effectué une thèse de Science politique à l'Université Paris 1 – La Sorbonne en qualité de salarié (enseignant titulaire dans la formation professionnelle par apprentissage). Réalisée sous la direction de Michel Offerlé, cette thèse s'intitule « La rumeur en politique. Une sociologie de la prise de parole politique » et a été soutenue fin 2001.

Il consacre ses recherches actuelles aux mécanismes et enjeux politiques de l'opinion, et à la sociologie des institutions politiques (en interrogeant principalement leurs principes de division du travail, leurs instruments et politiques de légitimation).

Principales publications : Sociologie politiques des rumeurs Prosses

politique des rumeurs, Presses universitaires de France (coll. « Sociologie d'aujourd'hui »), 2005; « L'Union européenne face à l'opinion. Construction

et usages politiques de l'opinion comme problème communautaire », Savoir/Agir, 7, mars 2009; « The ambivalent politicisation of European communication. Genesis of the controversies and institutional frictions surrounding the 2006 White Paper », GSPE Working Papers, 10/2008 <a href="http://prisme.u-strasbg.fr/workingpapers/WPAldrinUtard.p">http://prisme.u-strasbg.fr/workingpapers/WPAldrinUtard.p</a> df

« From instruments to instrumentalization of"European opinion". Elements for a historical sociology of Community instruments », in Jay Rowell, Michel Mangenot, eds., A political sociology approach in European Studies, Manchester, Manchester University Press (à paraître); « Si près, si loin du politique. L'univers professionnel des permanents socialistes à l'épreuve de la managérialisation », Politix - Revue des sciences sociales du politique, 20 (79), 2007, pp. 25-51; « Penser la rumeur. Une question discutée des sciences sociales », Genèses – Sciences sociales et histoire, 50, 2003, pp 126-141; « S'accommoder du politique. Économie et pratiques de l'information politique », Politix - Revue des sciences sociales du politique, 16 (64), 2003, pp. 177-203. Il dirige actuellement avec Jean-Michel

Il dirige actuellement avec Jean-Michel Utard un programme de recherche sur « La production des espaces publics en Europe - PrEsPE » financé par la MSH-Alsace.

#### **Eric DARRAS**



Ancien élève d'écoles normales au Pigeonnier dans le quartier Nord d'Amiens, j'ai été principalement

formé à la fac de droit d'Amiens et à la recherche au CURAPP jusqu'à l'HDR en science sociale soutenue l'an dernier et secondairement auprès de Patrick Champagne depuis le DEA. Maitre-auxiliaire dans un lycée professionnel du quartier nord d'Amiens, mais aussi DJ et

vendeur de carrelages chez Leroy Merlin, puis allocataire-moniteur au CURAPP et ATER à Paris 1, j'ai soutenu une thèse de science politique en 1998, à Paris 2, sous la direction de Jacques Chevallier. Faute d'un poste de maître de conférence, je suis devenu chargé de mission auprès du président du Conseil Supérieur l'Audiovisuel, Hervé Bourges, en charge notamment de questions juridiques ou de l'organisation du sommet mondial des régulateurs de l'audiovisuel à l'UNESCO. J'ai rejoint l'IEP de Toulouse en tant que maître de conférences en 2000 pour y fonder, avec d'autres, le Laboratoire des sciences sociales du Politique dont j'assure la direction depuis deux ans. J'y ai également créé à l'IEP les filières journalisme, recherche en sociologie politique des représentations et études culturelles. Publications récentes : "La coproduction des grands hommes" dans Le temps des médias et coordonnation du numéro de Réseaux consacré "pratiques journalistiques".

#### **Laurent JEANPIERRE**



Laurent Janpierre est professeur de science politique à l'Université Paris 8. Il est membre de l'équipe d'accueil LabTop (Laboratoire

Théories du politique, EA 2299, Université Paris 8) et chercheur associé au PRISME-Groupe de sociologie politique européenne (CNRS UMR 7012, Université de Strasbourg).

Diplômé de l'École des Hautes études commerciales (HEC) et agrégé de sciences sociales, il est titulaire d'un DEA d'histoire et d'un doctorat de sociologie effectués à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Il a été lauréat des bourses Fulbright et Lavoisier et jeune chercheur invité à l'Université de Chicago, à l'Université de New York et à la New

School for Social Research. Réalisée sous la direction de Jean-Louis Fabiani, sa thèse, soutenue en 2004, s'intitule « Des hommes entre plusieurs mondes. Étude sur une situation d'exil. Intellectuels français réfugiés aux Etats-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale ». Il a enseigné les sciences économiques et sociales au Lycée Thiers de Marseille et au Lycée Jean Zay d'Aulnay-sous-bois, la sociologie l'Université Paris-Est et la science politique à l'Institut d'études politiques et l'Université de Strasbourg.

Il s'intéresse principalement à la sociologie des émigrations politiques, à la sociologie et la sociologie politique de la société transnationale et à la sociologie des intellectuels et des idées politiques. Ses recherches et ses enseignements l'ont conduit à travailler également dans une perspective sociologique ou sociohistorique sur les crises politiques, les sciences sociales, la culture (art, littérature) et les politiques culturelles.

Il a dirigé un projet de recherche soutenu l'Institut des sciences de par communication du CNRS sur l'espace public intellectuel de la presse écrite en France et en Europe. Il est conseiller scientifique et contributeur du Rapport mondial des sciences sociales à paraître aux Éditions UNESCO en 2010. Il dirige jusqu'en 2012 un programme de recherche de trois ans soutenu par l'Agence nationale de la recherche et coordonné par la Maison interuniversitaire des sciences l'Homme – Alsace (MISHA) qui porte sur les intermédiaires des marchés culturels et leur rôle dans le processus créatif et la valorisation économique et symbolique des œuvres. Le problème du pouvoir ou de la politisation d'agents sociaux situés en positions d'intermédiaires ou de délégués est au cœur de son travail.

Choix de publications : "Gli emigrati francesi negli Statti Uniti durante la seconda guerra mondiale : un'

eccezione?", Memoria Ricerca. « L'Europa in Esilio. La migrazione degli intellettuali verso le Americhe tra le due guerre », 31, maggio-agosto 2009, pp. 27-41; "Invention et réinventions transatlantiques de la « Critical Theory »", L'Homme, « Miroirs transatlantiques », 187-188, juillet/décembre 2008, pp. 247-270; "Qui a éteint la démocratie?", préface de Wendy Brown, Les habits neufs de la politique mondiale. Néolibéralisme et néoconservatisme. Paris. Les **Prairies** ordinaires, 2007, pp. 5-34; sociologie foucaldienne du néolibéralisme est-elle possible ?", Sociologie et sociétés, « Michel Foucault: sociologue? », 38, 2, 87-111; "Pierre automne 2006, pp. Bourdieu par Pierre Bourdieu, ou la question du double", Critique, 689, octobre 2004, pp. 776-790; "Système de l'exil: l'exemple des Français réfugiés aux États-Unis pendant la Seconde guerre mondiale. 1940-1942" in Catherine Collomp, Mario Menendez (dir.), Exilés et réfugiés politiques aux États-Unis, 1789-2000, Paris, CNRS Éditions, 2003, pp. 113-134; rayonnement et Entre réciprocité. Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002 (avec Alain Dubosclard, Laurent Grison, Pierre Journoud, Christine Okret. Dominique Trimbur); Vignaux, inspirateur de la « Deuxième Gauche ». Récits d'un exil français aux États-Unis pendant la Seconde guerre mondiale", Matériaux pour l'histoire de notre temps, 60, septembre-décembre 2000, pp. 48-56.

#### Raul MAGNI BERTON



Raul Magni-Berton est professeur de science politique à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble et membre

du laboratoire Pacte (UMR CNRS/IEP/UPMF/UJF 5194).

Après des études de philosophie à l'université Paris IV-Sorbonne, il est allocataire dans cette même université. Sa thèse, sous la direction de F. Chazel et soutenue en 2002, s'intitule : Polarisation politique et comportements gouvernementaux. Causes et conséquences de la popularité des gouvernements représentatifs.

Ses recherches sont orientées vers la sociologie électorale comparée. philosophie politique et la méthodologie des sciences sociales. Il a récemment codirigé Euroscepticism. Images of Europe among Mass Public and Political Elites, Opladen: Barbara Budrich (avec D. Fuchs et A. Roger) en 2009 et publié « Pourquoi les partis gouvernementaux perdent-ils dans les élections intermédiaires ? Enquête Eurobaromètre 2004 et européennes », Revue française de science politique, 58, 4, 2008. « Popularité, élections et marge de manœuvre gouvernement. Une analyse production législative en France et en Italie », Revue Internationale de politique comparée, 15, 2, 2008 et « Holisme durkheimien et holisme bourdieusien : étude sur la polysémie d'un mot », L'année sociologique, 58, 2, 2008.

Il participe au volet français des enquêtes European Values Survey et European Social Survey et est membre du ECPR Standing Group sur l'opinion publique et le comportement électoral dans une perspective comparée.

#### Hélène MICHEL



Agrégée de sciences sociales (1994), soutient en janvier 2000 à l'EHESS sous la direction de Michel Offerlé sa thèse

de doctorat, publiée sous le titre *La cause* des propriétaires (Belin, 2006, sociohistoires). Elle est d'abord recrutée

comme MCF à l'IEP de Strasbourg où elle reste 5 ans. En 2005, elle obtient une mutation pour l'Université de Lille 2 (CERAPS) qu'elle quitte en 2009 suite à sa nomination comme professeure à l'IEP de Strasbourg.

Ses travaux, souvent réalisés dans le cadre d'enquêtes collectives, couvrent domaines. Le premier est la sociologie des groupes d'intérêt au niveau européen. avoir étudié les différents représentants d'intérêt et leurs pratiques dans l'espace politique européen (dir., Lobbyistes et lobbying dans l'UE, PUS, 2005), elle se centre désormais sur les milieux d'affaires et en particulier les organisations patronales au niveau européen.

(cf. http://projetpressure.blogspot.com/). Le second domaine concerne les usages politiques du droit et de la justice par des groupes d'intérêts tels les organisations syndicales et professionnelles. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'enquête menée avec Laurent Willemez sur les conseils de prud'hommes (dir., Les prud'hommes, actualité d'une institution Croquant, 2007; dir., La bicentenaire. justice au risque des profanes, Curapp/puf, 2007). Elle débute une enquête sur les stratégies judiciaires des groupes d'intérêt à l'égard de la Cour européenne des droits de l'homme et du Comité européen des droits

http://prisme.u-strasbg.fr/michel.htm

#### **Renaud PAYRE**

sociaux.



Renaud PAYRE est professeur de science politique à l'Université de Lyon 2. Il est membre du laboratoire Triangle (UMR 5206) dont il est

directeur adjoint.

Diplômé de l'IEP de Grenoble, il a conduit ses recherches doctorales sous la direction d'Olivier Ihl. Il a soutenu sa thèse (À la recherche de la « science communale ».

Les « mondes » de la réforme municipale dans la France de la première moitié du vingtième siècle ) en 2002 et a été recruté maître de conférences à l'Université de Lyon 2 en 2003. Il a participé à la mise en place d'une filière complète de science politique (du L1 au M2) à l'Université Lyon 2. Il en a été le responsable pédagogique jusqu'en 2007. Il est aujourd'hui responsable du Master II politiques publiques et gouvernements comparés à l'IEP de Lyon.

Il a soutenu, en 2008, une Habilitation à diriger des recherches sur le thème : *Ordre politique et gouvernement urbain*.

Ses principales recherches portent sur le gouvernement urbain, les sciences de gouvernement, les temporalités du politique. Si la plupart de ses travaux s'inscrivent dans une perspective de sociologie historique de l'action publique, il analyse aujourd'hui des objets contemporains (notamment les réseaux de villes européens).

Parmi ses publications récentes, figurent science communale? Réseaux Une réformateurs et municipalité providence (CNRS Editions, 2007); « A city in the world of cities. Municipal associations as political resources in the twentieth century: the case of Lyon », S. Ewen, P.-Y. Saunier, The Other Global City: Transnational Municipal Trails in the Modern Age (1850-Palgrave, 2008; "Governing 2000). science", Dictionnary of Transnational Palgrave, 2009 : «Les History, institutionnalisations improbables. sociologie historique prospective des sciences de gouvernement. », F. Buton, N. Mariot, Les usages de l'histoire en science politique, Paris, PUF, 2009.

#### **Gilles PINSON**



Gilles Pinson est professeur de science politique à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon et membre du laboratoire Triangle (UMR 5206 – CNRS /

ENS-LSH /Université Lumière Lyon 2 / IEP de Lyon) depuis septembre 2009, après avoir enseigné six années à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

Diplômé de l'IEP de Paris en 1993, titulaire d'un DESS d'urbanisme et d'aménagement, il a ensuite été allocataire de recherche puis ATER au CRAPE (IEP de Rennes / Université de Rennes 1), où il a soutenu en 2002 une thèse intitulée « Projets et pouvoirs dans les villes européennes. Une comparaison de Marseille, Venise, Nantes et Turin » sous la direction de Joseph Fontaine et de Patrick Le Galès.

Ses recherches portent encore aujourd'hui sur les politiques et la gouvernance urbaines, l'évolution du gouvernement des villes et des métropoles dans une perspective comparée. Plus récemment, il s'est aussi intéressé au développement urbain durable, aux régimes d'inégalités socio-spatiales dans les métropoles et à la manière dont les politiques publiques contribuent à façonner et/ou corriger ces inégalités. Il s'intéresse également aux enjeux de méthodes dans l'analyse des politiques publiques.

Ses principales publications :

- Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance dans les villes européennes, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, 420 p.
- "France", dans Michael Goldsmith, Edward Page (dir.), Changing Government Relations in Europe. From Localism to Intergovernmentalism, Londres, Sage, 2009, p. .

- "Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique?" (avec Valérie Sala Pala), Revue française de science politique, vol. 57 (5), octobre 2007, pp. 555-597.
- "Projets de ville et gouvernance urbaine. Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes", *Revue française de science politique*, vol. 56 (4), août 2006, pp. 619-651.
- "Le projet urbain comme instrument d'action publique", *in* P. Lascoumes, P. Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2004, pp. 199-233.
- "Political Government and Governance. Strategic Planning and the Reshaping of a Political Capacity in Turin", *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 26-3, sept. 2002, pp. 477-493.

# Les nouveaux professeurs promus à la voie longue

#### **Guillaume COURTY**



Guillaume Courty, maître de conférences en science politique à l'Université Paris Ouest (Nanterre) entre 1993 et

2009, a occupé les fonctions de directeur adjoint de l'UFR de droit, de directeur du master de Travail politique parlementaire, pour finir à la viceprésidence de cette université. Recruté professeur de science politique à Sciences Po Lille, il est désormais chercheur au CERAPS (CNRS-Lille2). Depuis sa thèse consacrée à l'analyse de la représentation des routiers, ses recherches portent sur les groupes d'intérêt et la politique des transports aux niveaux national et européen. Il a présenté l'état de ces domaines de la recherche dans Les groupes d'intérêt (La Découverte, 2006)

et, en collaboration avec G. Devin, dans La construction européenne (La Découverte, 5è édition à paraître en 2010). En suivant recherche anglo-saxonne institutions, il a été amené à coordonner un ouvrage sur les métiers de collaborateurs et sur la division travail politique dans les institutions (Le travail de collaboration les élus. 2005). II participe actuellement à deux enquêtes collectives sur la représentation patronale à Bruxelles termine un ouvrage parlementaires au XIXe siècle en explorant le matériel cérémoniel dont il disposait pour se présenter.

Sa bibliographie est consultable sur <a href="http://ceraps.univ-lille2.fr/fr/chercheurs/guillaume-courty.html#c1309">http://ceraps.univ-lille2.fr/fr/chercheurs/guillaume-courty.html#c1309</a>

#### Enzo TRAVERSO



Né à Gavi (Italie) en 1957, Enzo Traverso a étudié l'histoire contemporaine à l'Université de Gênes.

puis préparé son Doctorat à l'EHESS de Paris (1989). Il a été chargé de cours à l'Université de Paris 8 (1994-1995) et chargé de conférences à l'EHESS (1994-1997). En 1995, il a été recruté comme Maître de conférences en science politique à l'UPJV d'Amiens. En janvier 2009, il a obtenu son HDR (Université de Paris 8) avant d'être nommé Professeur de science politique, toujours à l'UPJV, en septembre. Il a enseigné en qualité de Professeur invité Belgique (Université Libre de Bruxelles), en Italie (Università di Macerata). en Allemagne (Freie Universität Berlin), en Espagne (Universidad de Valencia), en Argentine (Universidad Nacional de La Plata) et au Mexique (UNAM, INAH, Claustro). Par ailleurs, il a participé à des colloques ou donné des conférences dans les universités de plusieurs pays d'Europe, d'Amérique latine, des Etats-Unis et au Canada. Depuis

1995, il est membre du CURAPP-CNRS et a été ou demeure membre du conseil scientifique de plusieurs revues italiennes (Ventesimo secolo, Limes, Novecento), françaises (La*Ouinzaine* littéraire, Contretemps, Lignes, Illusio), anglaises *Materialism*) catalanes (Historical (L'Espill, SegleXX) et de langue espagnole (Socio-historica, Politicas de la memoria). Depuis sa thèse, consacrée à l'histoire du débat marxiste sur la « question juive », ses recherches se sont orientées vers la théorie politique, l'histoire sociale des intellectuels et la sociologie historique de la violence entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle. Il est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages (dont trois recueils parus sous sa direction) parmi lesquels Siegfried Kracauer. Itinéraire d'un intellectuel nomade (La Découverte, 1994, rééd. 2006), L'histoire déchirée. Essai sur Auschwitz et les intellectuels (Cerf. 1997). Le totalitarisme. Le XX<sup>e</sup> siècle en débat (Seuil, 2001), La violence nazie. Une généalogie européenne (La fabrique, 2002), À feu et à sang. La guerre civile européenne 1914-1945 (Stock, 2007, rééd. Hachette-Pluriel, 2009). Ses livres ont été traduits en treize langues.

## La fin de la science politique au lycée?

Une fois de plus, les Sciences économiques et sociales (SES) sont l'objet de menaces graves. Depuis trop d'années, du côté du ministère de l'Education nationale, sous les gouvernements de droite comme de gauche, les SES sont plus que mal vues. On dit d'ailleurs d'elles, ici ou là, qu'elles sont une discipline bien trop indisciplinée pour avoir le droit de croître et de s'occuper massivement des lycéens! Cette mauvaise image qui colle injustement à la des SES. sans surprise, abondamment relayée par les médias. Chaque année, dans la presse économique, les mêmes marronniers: le niveau des lycéens français en économie serait plus bas que terre, leur incompétence serait pour partie la cause d'une croissance atone et leurs enseignants, bien évidemment, d'affreux idéologues théoricistes, pour ne pas dire d'horribles marxistes. Les Echos ou Capital sassent et ressassent chaque fois la même chose : pourquoi diable parler aux élèves de Smith, Marx, Durkheim et Weber alors que l'enjeu est d'apprendre aux élèves à rédiger un chèque en bonne et due forme et de leur donner le goût d'entreprendre? Comme si les théories économique et sociologique fabriquaient inévitablement des agents sociaux maladroits avec les règles de l'économie de marché! Cette charge régulière et systématique a été, de toute évidence, payante. Alors que tout le monde saluait la mémoire de Claude Levi-Strauss, de leur côté. Luc Chatel et Richard Descoings rendaient une copie de la réforme des lycées en totale contradiction avec les éloges funèbres qu'ils venaient eux-mêmes de rendre. Les SES ont été littéralement sacrifiées. Pour preuve, les heures en seconde sont revues à la baisse, l'option de science politique en classe de première est sur le point de disparaître quand la sociologie, celle que le rapport Guesnerie qualifie de « compassionnelle », perd une

fois de plus des plumes. Signe des temps, le programme de seconde est un condensé de science économique standard, ou seule l'étude décontextualisée compte marché, de ses consommateurs et de ses producteurs condamnés à de simplistes jeux d'élasticités. Il n'y a que La Tribune pour trouver que ce nouveau programme manque encore d'ambition économiciste. De la plume de son éditorialiste, il est en effet avancé que cette nouvelle version « poursuit toujours deux objectifs pas toujours conciliables – former des citoyens et préparer aux études économiques -, et mêle encore sociologie et économie, deux disciplines distinctes dans leur concept et leur démarche. Avec deux fois plus de sociologie que d'économie ».

Les enseignants de SES et leur association (APSES association des professeurs de sciences économiques et sociales) ont décidé de se battre. Ils ont, à plusieurs reprises, fait appel à nous. Nous avons fait un communiqué pour les soutenir en déclarant que « La science politique a besoin des SES », nous sommes allés leur dire notre soutien à la Bourse du travail de la manifestation qu'ils ont organisée le 10 décembre 2009, nous avons participé à la « Soirée de défense festive des SES : on n'est pas couché ! », vendredi 29 janvier au café Rive droite à Paris, et nous continuons de discuter avec eux pour maintenir la pression et envisager d'autres actions. L'Association des sociologues du supérieur (ASES) a dit également sa déception. L'Association française d'économie politique (AFEP), la dernière née des associations professionnelles en SHS, s'est dit tout autant révulsée. Ainsi, dans un texte qu'elle a publié pour dire son désaccord avec la réforme précise t-elle son point de vue : « Pourquoi des questions aussi essentielles que le chômage ou les relations sociales en entreprise ne sontelles plus traitées? La réponse tient en partie au cadre théorique utilisé : la théorie néo-classique, dont découlent programmes, est d'abord une théorie de l'échange pur, et de l'équilibre. Ce cadre

théorique, qui domine actuellement la science économique, n'est adapté ni à l'analyse des crises, ni à la prise en compte des aspects collectifs et sociaux du processus économique ». Cette réaction des universitaires et de leurs associations respectives est salutaire. Il faut pourtant ajouter que les nouveaux programmes qui nous scandalisent ont été majoritairement écrits par des universitaires, aux côtés des représentants du ministère l'inspection au sein d'un groupe d'experts! Très récemment, l'AES et l'AECSP ont adressé un courrier à Luc Chatel pour marguer leur opposition à la réforme en cours et demander une audience au ministre. Une pétition venant l'appui de cette lettre circule (www.lapetition.be/en-ligne/pas-desciences-conomiques-et-sociales-sanssciences-sociales-6516.html).

Ce qui vient d'arriver à nos collègues du secondaire nous concerne à plus d'un titre. Les SES ont besoin de nous. malheureusement pourrait-on dire, car ils dépendent de la légitimité l'enseignement supérieur veut ou non leur accorder. Les politistes doivent prendre conscience de leur rôle et se lancer dans ce combat. Car aussi longtemps que les SES défendront leur intégrité épistémologique et leur interdisciplinarité, la science bénéficier politique pourra enracinement fertile dans l'enseignement secondaire.

Malgré l'urgence et le temps qu'exigent les mobilisations, Sylvain David, professeur de SES et président de l'APSES nous a accordé une interview. L'APSES, sur son site notamment, a décidé d'imaginer un contre-programme pour riposter aux offensives du ministère. N'hésitez pas à participer à sa discussion.

#### Questions à Sylvain David, professeur de sciences économiques et sociales, président de l'APSES

# A ce jour, où en sommes-nous en ce qui concerne la réforme du lycée, et de la place des SES ?

Nous pouvons dire que les SES paient un lourd tribut à la réforme du lycée. Non seulement. contrairement à pourraient laisser entendre les déclarations de Luc Chatel, la place des SES est réduite (les horaires de cet enseignement sont en réduction de la classe de seconde à celle de terminale) mais les contenus et les objectifs mêmes de cette discipline scolaire sont menacés. Nous sentons la volonté du Ministre de remettre en cause fondements de l'enseignement des SES notamment son lien avec des enjeux économiques et sociaux contemporains et la possibilité qu'il offre de mobiliser différentes sciences sociales pour rendre intelligible ces enjeux. Ce qui semble se dessiner, c'est une dérive vers une vision aseptisée de cet enseignement, déconnectée des questions de société au profit de l'enseignement d'outils et de mécanismes « fondamentaux » ainsi au'une marginalisation voire une disparition des sciences sociales comme la sociologie, la science politique ou l'ethnologie.

## Comment interprétez-vous le sort qui a été réservé aux SES ?

Je pense qu'on peut considérer que cet enseignement « dérange ». La capacité des sciences sociales à former un regard critique, distancié sur le monde social semble problème à poser dirigeants des milieux politiques économiques. Dans le même temps, je pense qu'il faut voir, à travers la remise en cause des SES, une transformation profonde du lycée tel que nous le connaissons. La réforme du lycée est porteuse d'une vision utilitariste de courte vue de la formation initiale au détriment de son objectif de développement d'une culture générale commune aux lycéens. Dans ce cadre, il est demandé en somme aux sciences sociales de justifier leur existence au regard d'une forme d'utilité « pratique ».

A ce titre, la disparition de l'option « science politique » en classe de première ES me semble témoigner de cette orientation. Les sciences sociales apparaissent comme facultatives, comme une espèce de complément de formation qui sera éventuellement dispensé aux élèves

Lorsque vous avez lancé votre pétition, le 11 novembre dernier, on a vu beaucoup d'universitaires réagir positivement et vous témoigner leurs soutiens. Cela vous a-t-il surpris ? Pourquoi ?

Il est vrai que nous avons été surpris par la mobilisation massive des universitaires à propos de l'avenir de l'enseignement des SES et de la série ES. Je crois que, très rapidement, ceux-ci ont compris qu'il ne s'agissait pas d'un combat corporatiste au sens réducteur du terme mais qu'il s'agissait de défendre une certaine conception de la formation dispensée au sein du système éducatif et que c'était aussi de l'avenir des sciences sociales dont il était question. compris dans V l'enseignement supérieur.

Selon vous, qu'est-ce qui fait qu'un lien fort semble exister entre l'APSES et les autres associations comme la nôtre ou celle des sociologues ?

Je pense que ce lien repose sur deux piliers. Tout d'abord, la volonté commune de défendre la place des sciences sociales au sein du système éducatif français. Celleci ne va pas de soi et il est incontournable de faire front commun pour la préserver. Je pense ensuite que ce lien se nourrit de la

Je pense ensuite que ce lien se nourrit de la nécessité de développer une relation durable autour de thématiques liées à la formation continue. Nous avons besoin, en tant qu'enseignants du second degré, de nouer des relations suivies avec les chercheurs et les enseignants du supérieur afin de rester en contact avec les connaissances que les différentes sciences sociales mobilisées dans le cadre de notre enseignement peuvent produire. Nous organisons ainsi des sessions de formation en partenariat avec des associations comme l'AFS. Il me semblerait tout à fait pertinent que l'APSES et l'AESCP nouent ce type de relation.

Plus précisément, pourquoi cette sympathie entre vous et les politistes alors même que la science politique est plutôt marginale dans vos programmes ?

Il est vrai que les programmes de SES actuellement en vigueur laissent une place relativement réduite à la science politique. Pour autant, celle-ci est loin d'être négligeable. Je pense que les enseignants v sont attachés car elle apporte un éclairage très intéressant sur nombre de questions que nous sommes amenés à étudier avec les élèves. Il faudrait sans doute réfléchir aux moyens de donner davantage de place à ce type d'éclairage dans nos programmes conservant cette optique « croisement des regards » propre à l'enseignement des SES.

Cela annonce-t-il de nouveaux modes de mobilisation où le "secondaire" et le "supérieur" agiraient de concert ?

Il est évidemment souhaitable que le secondaire et le supérieur travaillent à des formes de mobilisations communes. Les problématiques auxquelles nous sont confrontées sont transversales.

Nous devons nous donner les moyens (colloque, appel, pétition,...) de les affronter ensemble.

Pour revenir aux réformes sur le lycée, quels sont les scénarios possibles dans les mois à venir, et qu'attendez-vous de nous, que pourrions-nous imaginer de faire ensemble?

L'APSES s'est engagée résolument contre la réforme du lycée proposée par Luc Chatel. Nous mettrons tout en œuvre pour éviter qu'une réforme du lycée ne conduise à la marginalisation des sciences sociales ou à la mise au pas de la dimension « citoyenne » dont notre enseignement est porteur. Les enseignants de SES ne sont pas prêts à rendre les armes. Loin s'en faut. Mais ils ont besoin, dans leur combat, des soutiens les plus larges possibles, et notamment ceux des enseignants et des chercheurs du supérieur. Je pense que de notre capacité à investir l'espace public dépendra le succès de nos mobilisations.

**MERCI** 

Propos recueillis par Julien Fretel

Nous publions ci-après le communiqué de presse de l'APSES du 23 janvier 2010



Le Ministère vient de communiquer aux éditeurs le <u>projet de nouveau programme</u> de sciences économiques et sociales (SES) de seconde. Ce projet de programme réoriente profondément les finalités de l'enseignement de SES.

# 1. Un programme qui gomme systématiquement les enjeux économiques et sociaux contemporains

Ministère a choisi délibérément d'évacuer du programme de SES proposé en classe de seconde la plupart des questions de société qui y étaient abordées suppression jusqu'à présent : questionnements sur l'emploi et chômage, sur l'investissement, sur les revenus et les inégalités ou encore sur les transformations de la famille au profit de questions sur l'épargne, la fixation des prix (y compris du prix d'équilibre) dans une perspective positiviste et monolithique de l'économie. Taire les questions de société, c'est renoncer à la dimension citovenne que véhiculent tous les enseignements généraux du lycée et faire perdre à l'enseignement des SES ce qui fonde son succès depuis plus de 40 ans. parlement avait tenté de faire enseigner les « aspects positifs de la colonisation » en Histoire-Géographie, le Ministère souhaite-t-il faire enseigner les « aspects positifs de l'économie » en SES, bref une « économie Bisounours » ?

## 2. Un programme qui marginalise les autres sciences sociales

Les entrées sociologiques du programme sont réduites à la portion congrue et placées à la fin. Or, le document diffusé par le Ministère précise qu'il faudra traiter « au moins les 10 premières questions ». Compte tenu de sa lourdeur, les autres sciences sociales deviennent de facto optionnelles au profit d'un enseignement désincarné d'économie fondamentale. Le ministère relègue la sociologie, l'anthropologie, la science politique au rang d'accessoires alors même que ces disciplines permettent aux lycéens de prendre du recul et donc de mieux comprendre des éléments essentiels de leur environnement quotidien comme famille, l'école, les médias. Après avoir pourtant rendu un vibrant hommage à Claude Lévi-Strauss, Luc Chatel souhaitet-il donc à ce point « cacher ces sciences sociales qu'il ne saurait voir »?. Mais le sort réservé à l'économie n'est pas pour enviable. autant plus C'est présentation de l'économie atemporelle sans hommes ni institutions, une économie réduite à des courbes, dérivées, élasticités et autre prix d'équilibre. Le Ministère souhaite-t-il vraiment que les lycéens puissent disposer des moyens de se repérer dans l'actualité économique et sociale dans laquelle ils baignent à travers les discussions de famille et la télévision?

#### 3. Un programme inadapté à des élèves de 15 ans qui découvrent un nouvel enseignement

Ce programme démontre une fois de plus que contrairement à ses déclarations, les questions pédagogiques sont loin d'être une préoccupation pour le Ministère. Nous avions déjà pu observer cette contradiction entre la communication et les actes lorsque le Ministère, tout en affirmant haut et fort souhaitait élever qu'il la culture économique des Français, avait commencé par réduire à la portion congrue le volume horaire de l'enseignement de SES (90 minutes par semaine seulement suppression du travail en groupe réduit)! Mais le choix des notions que le Ministère considère qu'un élève de seconde, doit apprendre en priorité est aussi éloquent :

- ▶ Sur le thème de la consommation, les élèves seront censés se passionner pour la notion « d'élasticité-prix », tandis que dans le même temps, on leur refuse de parler de pouvoir d'achat
- ▶ Sur le thème de l'entreprise, ils devront découvrir les joies des « constructions des courbes de coûts » tandis qu'il leur sera interdit de parler d'innovation ou de la distinction entre chiffre d'affaires et profit

Sur le thème du marché, on préférera leur parler de la construction du « prix d'équilibre » plutôt que de ce qu'est une « économie de marché » qui nécessite un ensemble de « règles » que les acteurs doivent respecter.

On demande à des lycéens venant de quitter le collège d'aborder l'économie par l'apprentissage d'outils abstraits. C'est l'idée que l'on fait découvrir et aimer la musique par la répétition préalable des gammes. Or, pour qui connaît le public lycéen, a fortiori en seconde, c'est raisonner à l'envers. C'est au contraire qu'on part des questions contemporaines qui font sens pour les lycéens que ces derniers consentent à fournir l'effort nécessaire pour assimiler Voudrait-on outils. réduire l'attractivité des SES et de la série ES que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Si la confection de tout programme est une succession de choix, le Ministère a préféré imposer les siens, au détriment même du travail réalisé par le groupe d'experts qu'il a pourtant lui-même constitué. On en vient à croire que le programme était déjà écrit. Cette façon de procéder est proprement inacceptable.

En conséquence, l'APSES appelle les professeurs de SES à exprimer leur refus de ce programme démesuré, inadapté et dénaturé lors de la consultation organisée par le Ministère à partir du 8 février. Si le programme n'était pas profondément remanié, et l'horaire alloué augmenté (pourquoi nombre d'enseignements d'exploration ont 3h?), l'APSES se verrait dans l'obligation d'appeler les collègues à la désobéissance citoyenne et à ne pas appliquer ce programme à la rentrée 2010. Elle appelle d'ores et déjà tous les citoyens à se mobiliser lors de la semaine d'action pour les SES à compter du lundi 25 janvier, et à participer à la manifestation du 30 janvier pour exprimer ce refus d'une réforme qui marginalise et dénature les SES.

#### Patrick Buisson contre Alain Garrigou ou la science politique une nouvelle fois assignée en justice

Après l'affaire France rebelle, l'affaire Perrineau-Fillieule, l'affaire Garrigou-Buisson (par Arto Querez)



Vers un nouveau régime des thèses en science politique!

#### Quand un politologue est assigné par un conseiller de Sarkozy

(Libération, le 15.02.2010)

Par Le bureau de l'Association des Enseignants et Chercheurs en Sciences Politiques

Alain Garrigou, professeur sciences politiques à l'université Paris-X-Nanterre, socio-historien du suffrage universel, vient de se voir assigner pour diffamation publique par l'un des conseillers politiques de Nicolas Sarkozy, Patrick Buisson. Ce dernier, qui est par ailleurs le dirigeant du cabinet d'études Publifact, lui reproche d'avoir tenu des propos diffamatoires dans une interview accordée à un journaliste de *Libération* le 6 novembre 2009.

Cette interview était intégrée à un dossier la consacré consommation et aux usages que l'Elysée fait des sondages. Une phrase particulièrement aurait provoqué l'ire du conseiller du président de la République. Répondant à des questions du journaliste qui demandait ce que cela disait des listings de l'Elysée et du monde des sondages, Alain Garrigou répondait : «Pourquoi l'Elysée paie-t-il beaucoup plus cher en passant par lui (Patrick Buisson et Publifact) au lieu de les acheter (les sondages) à moindre directement? Et pourquoi laisser Buisson se faire une marge de 900 000 euros sur son dos? Soit c'est un escroc, soit c'est un petit soldat qui constitue un trésor guerre pour payer sondages durant la prochaine campagne électorale sans que ce soit visible dans les comptes de campagne du futur candidat Sarkozy.»

Ainsi, Alain Garrigou s'est-il permis de répondre à un journaliste qui enquêtait sur les pratiques sondagières de l'Elysée et sur le niveau de crédibilité des études réalisées l'entreprise par OpinionWay. On notera que le ton employé par notre collègue était celui de l'oralité, et qu'il en aurait été tout autrement s'il s'était agi pour lui de s'exprimer dans une revue scientifique.

Cette plainte n'aurait pas attiré notre attention ni provoqué notre indignation si ce qu'elle révèle en creux ne portait pas atteinte à ce qui nous est le plus cher en tant que scientifiques et universitaires, à savoir la volonté de savoir et la démarche critique; ce mauvais coup porté à l'un des nôtres, plus généralement, ne vaudrait pas non plus une heure de peine s'il n'illustrait et ne présageait pas en France de sérieuses menaces sur les sciences humaines et sociales.

D'une part, cette plainte entend sanctionner un spécialiste de la fabrique de l'opinion qu'un exégète des sondages, de toute évidence, ne veut pas entendre. Etonnant, au passage, quand on aue les promoteurs l'opinion par sondages, comme George Gallup (lire The Pulse of Democracy, 1940), avaient érigé cet outil en instrument régénérescence de la démocratie. Le sondage, disait-on dès l'origine, est censé inoculer une plus grande transparence dans le débat public.

Par un curieux retour des choses, il semblerait que cet impératif de transparence ne puisse s'appliquer conditions d'élaboration. d'usage et de circulation desdits sondages. Aussi, par son dépôt de plainte, le conseiller à l'Elysée intime en fait à notre collègue l'ordre de se taire et, à l'avenir, de ne plus répondre aux sollicitations des journalistes d'investigation. Notons que le moyen dissuasion est aussi efficace que

Buisson sordide. Patrick ne moins de 100 réclame pas 000 euros de dommages et intérêts, ce qui correspond plusieurs années de salaires universitaires! Il faut dorénavant redouter que la moindre plainte dissuade les politistes d'émettre des hypothèses sur les rapports éventuellement douteux entre responsables politiques sondeurs. Or l'objet de la science politique, parmi bien d'autres terrains d'étude au'elle s'est appropriés avec méthode et réflexion, consiste à comprendre quelle illusion peut commander éventuellement la gourmandise sondagière des gouvernants mais aussi par quels détours la vie politique se finance parfois.

Cette plainte, d'autre part, révèle toute la part d'imposture qu'il y a dans la position et le discours du plaignant. Ce dernier croit en effet devoir dire qu'il а pour expertise notoriété et pour attaquer en justice, ce qui le alors à se déclarer conduit «politologue». Loin de nous l'idée d'interdire à chacun s'autodéfinir au gré de ses fantaisies. Quoi qu'il ne viendrait à de personne de l'esprit revendiquer cardiologue pour la seule raison qu'il croit savoir interpréter les rythmes du cœur. Mais dans la polémique qui nous intéresse ici, le comble, pourrait-on dire, c'est que l'autoproclamé politologue, qui n'a jamais soutenu de thèse en science politique ni jamais mis les pieds en tant qu'intervenant dans un colloque français international ou science politique, s'autorise assigner iustice en pour diffamation enseignant un chercheur reconnu par sa communauté scientifique. Cela suppose, quand on y réfléchit bien, politique à conseiller que le l'Elysée croit avoir suffisamment de connaissances politologiques pour dénier à son adversaire une compétence à émettre hypothèses sur le mauvais usage qu'il fait des sondages. attaque judiciaire montre, vérité, qu'il n'en est rien.

Weber Max disait que responsable politique est celui qui a «le droit d'introduire ses doigts dans les rayons de la roue de Le l'histoire». politiste contemporain ne changerait pas un mot à cette belle formule. Il politiques laisse les agir proposer des visions du monde. Il n'a rien à dire des convictions politiques des uns et des autres. Par exemple, que Patrick Buisson ait été journaliste dans le journal d'extrême droite *Minute*, en ce cas, n'importe pas. Ses pairs jugeront, les électeurs de Nicolas Sarkozv trancheront éventuellement. aimerait dès lors que les professionnels de la politique et leurs conseillers aient autant de respect envers les scientifiques et qu'ils ne s'aventurent pas à leur mettre des bâtons dans les roues quand ils sont au travail. Aussi

longtemps qu'Alain Garrigou sera traîné en justice, il pourra compter sur le soutien de ses collègues politistes ainsi que sur celui de très nombreux scientifiques français et étrangers.

Nous remercions Patrick Lehingue d'avoir bien voulu nous prêter main forte pour cette sortie médiatique

#### Un procès politique en 2010 Par Alain Garrigou

J'ai reçu, ainsi que le journal Libération, une assignation pour diffamation publique de M. Patrick Buisson, conseiller de la présidence de la République et dirigeant de Publifact. A la suite du rapport de la Cour des comptes publié le 16 juillet 2009 et des listings des sondages de l'Elysée publiés le 6 novembre 2009, je mettais en évidence la surfacturation pratiquée par Publifact dans un dossier de 4 pages intitulé « Sarkozy, l'obsédé des sondages » (Libération, 6 novembre 2009). L'alternative était la suivante : soit les services de l'Elvsée étaient dupes (hypothèse impossible), soit ils étaient complices dans un système de financement illicite. Dans deux droits de réponse, M. Patrick Buisson a reconnu le caractère anormal du prix en apportant une troisième explication: les instituts de sondage n'auraient été que des « soustechniques » traitants (Libération. novembre 2009; Le Monde, 27 novembre 2009). Il mettait ainsi dans l'embarras les sondeurs qui, au terme de la loi du 19 juillet 1977, ont la responsabilité des déclarations à la commission des sondages. Ils auraient donc contrevenu à l'article 12 déclarations mensongères et seraient donc passibles des articles 52.1 et 90.1 du code électoral. Deux mois plus tard, personne n'a encore réagi.

De la même manière qu'il avait été entendu par le rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Patrick Buisson a agi avec un aval politique. La plainte pour diffamation publique envers un professeur de science politique - spécialiste des sondages qui ne prend aucun risque d'être démenti - est grave. Elle vient après plusieurs affaires qui attestent la menace politique sur la liberté de penser, d'écrire et de parler des universitaires. On comprend bien qu'il s'agit de politique ordinaire pour ceux qui utilisent ces procédés et qu'ils ne se préoccupent guère de leurs effets systémiques. En l'occurrence, faire taire un critique des sondages quand se profile une embarrassante commission d'enquête parlementaire est un coup comme un autre dans la compétition politique. On peut craindre les rééditions au rythme des difficultés économiques rapprochement des échéances politiques et L'autoritarisme électorales. moins souvent par un plan rationnel que par une dérive des mœurs politiques.

Cette dérive autoritaire n'emploie plus les moyens policiers des dictatures d'antan ou d'ailleurs mais dévoie le droit Si l'institution judiciaire. la liberté d'expression et de recherche n'est déjà plus si bien assurée aujourd'hui dès lors que les droits des personnes sont invoqués, il est un procédé de la guerre des idées qui mine la démocratie. Il consiste à entamer des procédures judiciaires quels que soient les motifs et les chances de gagner. On comprend que cela se fait à l'initiative des riches contre les pauvres, des puissances d'argent contre les penseurs et les diffuseurs. Il sera toujours temps de se dédire comme l'a fait la banque Natixis à l'égard de Mediapart, « coupable » d'avoir diffusé un article l'accusant d'avoir rémunéré François Pérol, secrétaire-adjoint de l'Elysée avant de prendre la direction de Caisses d'Epargne-Banque Populaire, pour son action dans la société Rothschild et associés. Les plaintes retirées, le mal était fait puisque Mediapart, journal en ligne et donc fragile financièrement, avait dû payer les frais de défense. La plainte de M. Patrick Buisson a la même fonction d'intimidation car ce n'est pas son honneur qui est évalué 100 000 euros de dommages et intérêts. Quant aux frais d'avocat, ils sont des dépenses banales pour un conseiller payé 11 900 euros par mois par l'Elysée et dont la société Publifact a reçu 1,6 millions d'euros du même client en 2008. En l'occurrence, le contribuable paie.

Concernant un professeur de science politique, cette manœuvre mérite une attention particulière alors qu'elle vient d'un expert non patenté qui se qualifie de « politologue » et exprime un mépris significatif de l'anti-intellectualisme de l'extrême droite. Les propos pourraient prêter à sourire s'ils ne renforçaient la menace sur la recherche universitaire. Ce n'est pas un hasard si les sondages en sont l'occasion, soit une utilisation économique et politique d'une technique légitimée par la science. Prétendrait-on qu'il ne s'agit pas d'un territoire légitime pour les spécialistes de science politique ? Tous les sujets de recherche ne sont pas également « sensibles » mais qui décidera des territoires permis aux scientifiques? Il faut craindre pour la liberté de recherche aujourd'hui. Si la plainte en diffamation est un hommage qui m'est fait, elle est malheureusement inquiétante à la fois pour la démocratie et pour les sciences humaines et sociales. Il serait coupable de ne pas réagir quand sont mêlés aussi clairement les combats pour la liberté et le savoir.

Alain Garrigou Professeur de science politique agarrigou@observatoire-des-sondages.org

#### Composition du bureau de l'AECSP

Nom	Prénom	Profession	Fonction dans l'association
Fretel	Julien	Professeur des universités Amiens	Président
Béroud	Sophie	Maître de conférences Lyon 2	Vice-présidente
Bertrand	Romain	Directeur de recherche FNSP CERI/Sciences Po	Secrétaire général
Michel	Hélène	Professeure des universités Strasbourg	Trésorière
Matonti	Frédérique	Professeure de science politique Paris 1	Chargée du suivi des réformes universitaires
Crespin	Renaud	Chargé de recherche au CNRS Rennes/CRAPE	Chargé des relations avec la presse
Greffet	Fabienne	Maître de conférences Nancy	Chargée de l'animation du site Internet
Spire	Alexis	Chargé de recherche CNRS Lille 2/CERAPS	Chargé de la veille juridique
Henry	Emmanuel	Maître de conférences Strasbourg	Chargé des relations avec les syndicats

# Association des enseignants et chercheurs en science politique (AECSP)

#### **COTISATION 2010**

#### Cher (e) collègue.

Vous trouverez ici l'appel à cotisation 2010. Deux formules d'adhésion vous sont encore proposées :

- Une adhésion 2010 + *Palaestra* en version papier adressée par voie postale au tarif de 30 euros

ou

- Une adhésion 2010 + *Palaestra* en **version électronique** (format PDF ou word) **adressée par courrier électronique au tarif de 20 euros** 

Merci de remplir la fiche d'adhésion ci-dessous

T	arif	ď	adh	ésion	choisi	(barrer	la mer	ntion	inutile	)
---	------	---	-----	-------	--------	---------	--------	-------	---------	---

30 euros (Palaestra papier)20 euros (Palaestra version électronique)

Nom : Catégorie :									utile)
Etablissement o VILLE de l'éta			adre	sse:					
Adresse person Code postal : Ville :	nelle :								
Adresse postale	e ou éle	ectroniq	ue o	ù envoye	er <i>Pala</i>	aestra	:		
Courriel:									

Le chèque, libellé à l'ordre de l'AECSP, doit être adressé à l'adresse suivante : Hélène MICHEL (AECSP) GSPE-PRISME

Maison des sciences de l'homme - MISHA 5, allée du Général Rouvillois CS 50008 F-67083 Strasbourg Cedex